

Contrat de Rivière des Gardons



BILAN de fin de contrat de rivière

Septembre 2016



SMD
GARD



SMAGE des Gardons – 6, avenue Général Leclerc – 30000 Nîmes
Etablissement Public Territorial de Bassin
www.les-gardons.com

PREAMBULE

Le contrat de rivière des Gardons a été signé le **13 janvier 2010**.

Une **réactualisation à mi-parcours**, réalisée entre 2012 et 2013, a donné lieu à un avenant au contrat de rivière avec l'Agence de l'eau qui a été signé le **23 juillet 2013**.

Lors de l'agrément du contrat de rivière, le comité avait insisté sur :

- **La gestion quantitative** pour aboutir à un **protocole de gestion concertée** de la ressource en eau comportant des mesures **d'économie d'eau**,
- la gestion pérenne de la **qualité des eaux** au regard des problèmes de pollutions par les substances dangereuses dont les pesticides,
- les opérations de **restauration du fonctionnement morfo dynamique** en coordination avec les actions de prévention des inondations,
- le **rétablissement de la continuité écologique** notamment l'application du plan **anguille**.

Le comité d'agrément avait demandé à la structure porteuse :

- tenir un **tableau de bord** permettant d'évaluer l'efficacité du contrat de rivière et de suivre l'état d'avancement des actions au regard de l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE,
- poursuivre la **communication** sur l'ensemble du projet,
- présenter un **bilan à mi-parcours** comportant une évaluation technique et financière précise des résultats des actions entreprises et l'intégration des conclusions des études réalisées en 1^{er} partie de contrat (avec une dimension sur le gain environnemental),
- **mesurer l'impact socio-économique** des mesures réalisées et rechercher les indicateurs correspondants,
- réaliser un **bilan / évaluation** en fin de contrat.

Le présent document établit le bilan et l'évaluation du contrat de rivière. Il se décompose en trois parties :

- A. Contexte**
- B. Bilan par thématique**
- C. Bilan global**

Le détail des actions relève des fiches opérations situées dans le cahier des fiches opérations

A. CONTEXTE

1. LE BASSIN VERSANT DES GARDONS

Dernier **affluent du Rhône**, le **Gardon** prend sa source dans le département de la Lozère, au niveau des crêtes des **Cévennes** sur la ligne de partage des eaux atlantiques et méditerranéennes. Il rejoint le Rhône après avoir traversé le département du Gard qui représente 80% de son linéaire.

Le bassin versant est entièrement inclus dans la **région Occitanie Pyrénées Méditerranée** et appartient au **district Rhône Méditerranée**.

Le bassin versant présente une superficie d'environ **2000 km²** et concerne **172 communes**, 151 dans le Gard et 21 en Lozère (périmètre du SAGE des Gardons).

Les cours d'eau de ce bassin versant sont caractérisés par un **régime hydrologique méditerranéen** donnant lieu en alternance à des étiages estivaux très marqués et à des périodes de hautes eaux avec des crues rapides (phénomènes cévenols) qui peuvent provoquer des inondations dévastatrices (octobre 1958 et septembre 2002 pour les crues à l'échelle du bassin, fin 2014 pour un enchaînement de crues violentes plus localisées).

Le bassin versant des Gardons connaît **une grande richesse sur le plan floristique et faunistique**. On y dénombre de nombreuses zones humides, des sites Natura 2000, des zones d'inventaires. Les zones les plus remarquables en termes d'espèces et d'habitats sont les gorges du Gardon et l'amont du bassin versant, représenté par les Cévennes, qui héberge une partie du Parc National des Cévennes et renferme plusieurs sites « Natura 2000 ».

Le territoire des Gardons présente une grande **majorité de milieux forestiers et naturels**. Un quart de sa surface est recouvert de **milieux agricoles** dont une majorité de vignes et fruits. Il demeure très faiblement artificialisé avec 5 % de terres artificialisées, majoritairement situées sur le Gardon d'Alès.

Le bassin versant est donc à forte **vocation rurale**, avec une seule commune de plus de 10 000 habitants (Alès), dont l'agglomération représente plus de la moitié de la population totale du bassin qui s'élève à **200 000 habitants**. Une large majorité des communes, 85%, est inférieure à 2000 habitants.

Le bassin versant fait l'objet d'une **forte pression démographique** (augmentation de population de l'ordre de 30% d'ici à 2025). Le tourisme, première activité économique du Gard, est très développé. La population du bassin versant augmente de l'ordre de **30% durant l'été**.

Soumis à des violentes crues et à une politique hydraulique active, le bassin versant a été **fortement perturbé d'un point de vue morphologique** : extraction massive dans les Gardons, création d'un chenal, travaux hydrauliques sur l'ensemble des cours d'eau de plaine, endiguements localisés des enjeux urbains, création d'un grand barrage, création de nombreux seuils pour limiter l'enfoncement du lit...

Ainsi le **transport solide et le fonctionnement hydromorphologique** ont été particulièrement **affectés** par cet historique, avec des enfoncements du lit du Gardon de 1 à 3m, la compartimentation des cours d'eau et la banalisation de nombreux tronçons de cours d'eau.

Par ailleurs, de par sa caractéristique méditerranéenne mais également la présence de nombreux prélèvements, le bassin versant est en **déséquilibre quantitatif**. Les étiages sont très sévères. Les

acteurs se sont fortement mobilisés sur cette thématique que ce soit dans le cadre du SAGE, des études de caractérisation de la ressource à l'étiage comme de sa gestion, mais également au travers du lancement de l'élaboration d'un PGRE. Une **véritable dynamique d'économie** est enclenchée sur le bassin depuis le début des années 2010, notamment au niveau des deux usages majeures que sont l'eau potable et l'agriculture.

Si la qualité « globale » est assez bonne sur le bassin versant, elle peut être localement dégradée par de **multiples sources de pollution** : **toxiques** (passé minier, secteur industriel), **pesticides** (activité agricole dominée par la vigne...), **phénomène d'eutrophisation** (essentiellement en lien avec la pollution domestique, la tension sur la ressource et la dégradation physique des milieux), rejets domestiques locaux...

Enfin, le bassin versant des Gardons bénéficie d'une **gouvernance ancienne et bien en place** : **premier SAGE lancé en France** avec l'arrêté de délimitation du périmètre en 1993, une CLE qui fonctionne depuis plus de 20 ans, un syndicat de bassin versant reconnu EPTB qui œuvre depuis une quinzaine d'années, des partenaires techniques et financiers organisés... Cette gouvernance facilite l'usage de **nombreux outils** de définition de la politique de l'eau ou de programmation : **SAGE, PAPI, contrat de rivière, PGRE...**

2. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

Au regard du contexte les **problématiques** du bassin versant s'articulent principalement autour des thèmes suivants :

- **prévention des inondations** : soumis à de terribles crues méditerranéennes et avec une population fortement vulnérable (25% de la population en zone inondable), la prévention des inondations constitue une problématique majeure. Depuis la crue de septembre 2002, qui a fortement affecté la majeure partie du bassin versant (débit de pointe de 7000 m³/s à Ners, 14 morts, 1.2 milliard d'€ de dégâts pour l'événement dont une grande partie sur le bassin versant), les acteurs du bassin versant sont très actifs et ont réalisé de très nombreuses actions au travers principalement de deux PAPI. La prévention des inondations reste toutefois une thématique forte comme peut en témoigner la série de crues de fin 2014.
- **La gestion quantitative** : le peu de connaissance sur la ressource en eau a amené les acteurs du bassin versant à développer tout d'abord la connaissance et à mettre en place une véritable gestion de la ressource en eau. Victime de **sécheresses successives** entre 2000 et 2010, la gestion quantitative est devenue le **thème central du nouveau SAGE**.
- **L'amélioration sectorielle de la qualité de l'eau**, notamment vis-à-vis des toxiques miniers ou des pesticides constitue un enjeu important du bassin versant. Les **acteurs** industriels et agricoles ainsi que les collectivités ont pleinement investi cette problématique et s'impliquent activement au côté des gestionnaires et partenaires pour réduire les sources de pollution.
- **La perturbation morphologique** du bassin versant constitue un handicap fort pour les milieux aquatiques qui, dans certains secteurs, ne peuvent plus répondre aux fonctionnalités qui sont les leurs. La **restauration physique** des cours d'eau et la **restauration de la continuité écologique** des cours d'eau constituent deux axes de travail majeurs de la politique de gestion des milieux aquatiques du bassin versant.

Pour répondre à ces problématiques, le contrat de rivière s'est organisé en 5 volets qui se déclinent ensuite en :

- **axes** (notés I à ...) qui regroupent les actions qui concourent à de grands objectifs ou à des sous thématiques. Les axes du volet A correspondent aux axes du PAPI 1,
- Des **opérations** (notées 1 à...), dans chaque axe, qui regroupent les actions concourant à un même sous-objectif,
- Des **actions** (notées 1 à ...).

➔ **Volet A : Gérer le risque inondation**

- **Axe I** : Amélioration de la connaissance et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information
- **Axe II** : Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévention et d'alerte
- **Axe III** : Elaboration et amélioration des PPR et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées dans des zones à risque
- **Axe IV** : Actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées
- **Axe V** : Amélioration et développement des aménagements collectifs de protections localisées des lieux habités

➔ **Volet B : Assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau**

- **B1 : Optimiser la gestion quantitative dans le respect des milieux et des usages**
 - **Axe I** : Amélioration des connaissances des ressources et des besoins en eau
 - **Axe II** : Sensibilisation de l'ensemble des acteurs de l'eau
 - **Axe III** : Démarches de gestion concertée des ressources en eau
 - **Axe IV** : Actions d'amélioration de la gestion des ressources en eau
- **B2 : Améliorer la qualité de la ressource en eau**
 - **Axe I** : Amélioration des connaissances
 - **Axe II** : Assainissement non collectif
 - **Axe III** : Assainissement collectif
 - **Axe IV** : Industries, mines et autres activités
 - **Axe V** : Pollutions diffuses
 - **Axe VI** : Adduction d'eau potable et eau de baignade

➔ **Volet C : Gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques**

- **Axe I** : Amélioration des connaissances
- **Axe II** : Sensibilisation des acteurs de l'eau
- **Axe III** : Actions de gestion, de préservation et de restauration des milieux aquatiques

➔ **Volet D : Assurer une gouvernance efficace et concertée**

- **Axe I** : Mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat de rivière
- **Axe II** : Créer les bases à long terme d'une gouvernance de la gestion de l'eau

3. LA PRIORISATION

Le constat général sur les contrats de rivière avant 2010 était un taux de réalisation souvent faible qui nécessitait d'assurer une meilleure programmation. Pour répondre à cette problématique et faire face à la réalité du terrain, le SMAGE des Gardons a construit une **nouvelle modalité de priorisation**.

La priorisation des actions repose sur le croisement de la **priorité brute**, notée P, PB ou priorité, qui décrit la **pertinence** de l'action pour atteindre l'objectif qui lui est assigné (1 : action pertinente – 2 action nécessaire, 3 : action d'accompagnement) et la faisabilité, notée F ou **faisabilité**, qui évalue la facilité à mettre en œuvre l'action (1 : action sans contrainte majeure à 3 : fortes contraintes). Elle permet donc de prendre en compte les **contraintes** (portage, difficultés juridiques, ...). Le croisement des deux paramètres aboutit à la **priorité opérationnelle**, notée PO. Le tableau de croisement est le suivant :

		Faisabilité		
		1	2	3
Priorité Brute	1	2	3	4
	2	3	4	5
	3	4	5	6

La somme P+F détermine le niveau de priorité opérationnelle :

- PO1 : P+F=2,
- PO2 : P+F=3
- PO3 : P+F>3.

L'**animation et le portage** des actions stratégiques constituent des **phases clés** de la réussite d'un contrat de rivière. De ce fait le SMAGE des Gardons, structure porteuse du contrat de rivière, a réalisé une analyse fine de sa capacité à animer (personnel) et à porter les actions qui lui reviennent (budget).

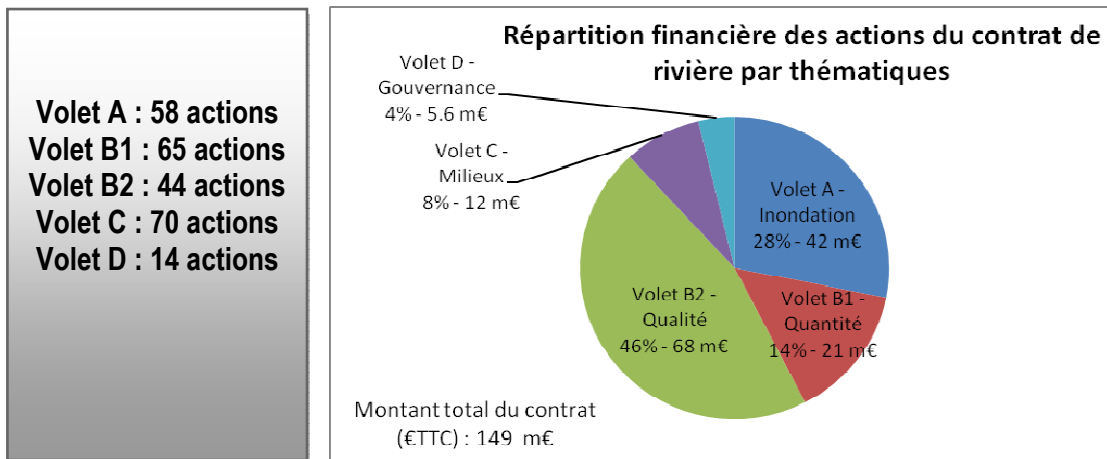
Cette analyse a conduit à définir un **indicateur de réalisation** des actions :

Indicateur = actions PO1+ 50% des actions PO2

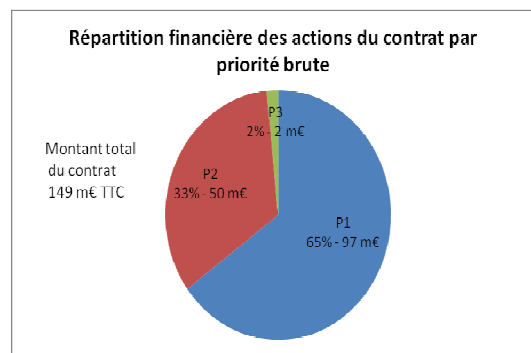
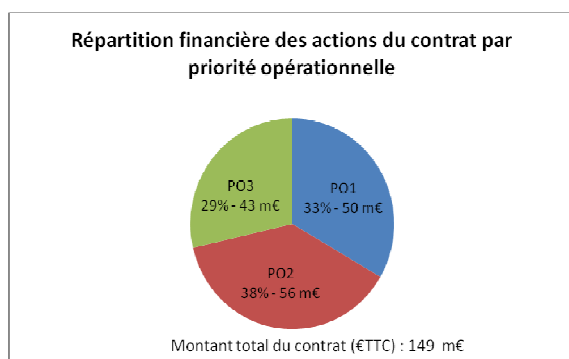
L'engagement du SMAGE des Gardons se réfère à cet indicateur qui traduit une **vision de réalisation probable du contrat**, axée sur les grands objectifs (directive cadre sur l'eau, directive inondation...) et sur le contexte (stabilisation du personnel, restriction budgétaire...).

4. LE CONTRAT DE RIVIERE

Le contrat de rivière comprenait **251 actions** pour un montant TTC de **148 719 000 €**, qui se répartissaient ainsi :



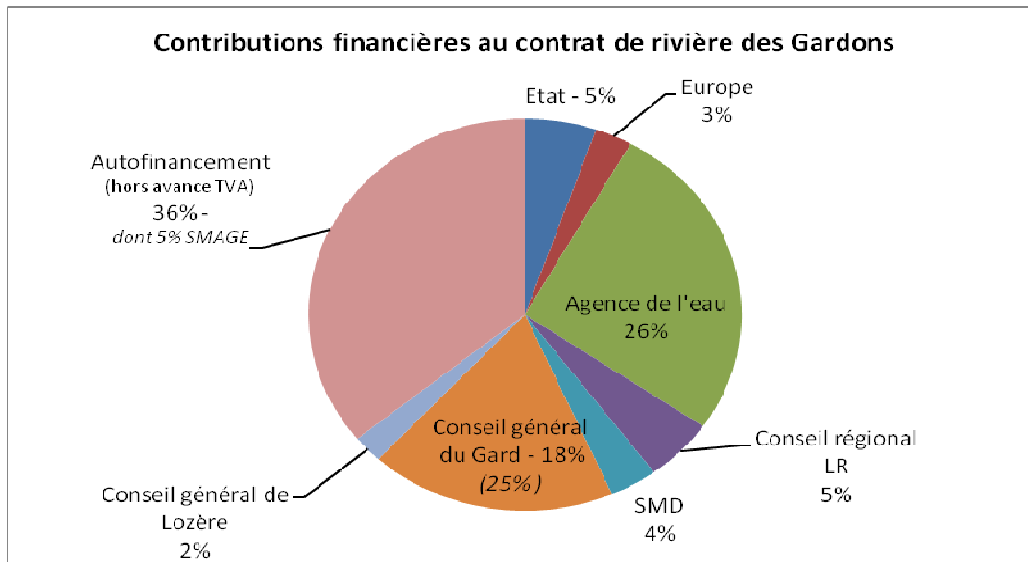
La répartition financière par priorité était la suivante :



La répartition financière par **priorité opérationnelle** est relativement **équilibrée**. L'**indicateur de réalisation** (100%PO1 + 50% PO2) s'élève à plus de 70 m€ soit environ 50% du montant du contrat de rivière. L'analyse par priorité brute met en évidence une forte prédominance d'actions de priorité 1 et 2 soit des actions essentielles à mettre en œuvre. L'équilibre des priorités opérationnelles est donc bien lié à des contraintes pré identifiées et non à la pertinence des actions pour atteindre les objectifs.

Le volet E présente le tableau détaillé des actions par année et par priorité.

Les partenaires financiers du contrat de rivière sont les suivants :



Cette répartition est très variable en fonction des thématiques (cf annexes) :

- ✓ l'**Etat** et l'**Europe** interviennent essentiellement sur la thématique inondation,
- ✓ l'**Agence de l'eau RMC** intervient essentiellement sur l'ensemble des thématiques hors inondation,
- ✓ le **SMD** intervient, pour ses membres, principalement sur les thématiques Inondation et Milieux,
- ✓ le **Conseil régional Languedoc Roussillon** intervient sur l'ensemble des thématiques,
- ✓ le **Conseil général de la Lozère** intervient sur l'ensemble des thématiques, toutefois les actions sur le volet inondation sont relativement modestes sur le territoire lozérien du bassin versant,
- ✓ le **Conseil général du Gard** intervient sur l'ensemble des thématiques. Les graphes détaillent par ailleurs les différents modes de participation du département :
 - subventions,
 - cotisations aux syndicats dont il est membre (SMAGE des Gardons, SMD et Syndicat Mixte des Gorges et du Massif des Gardons),
 - autofinancement car le département est maître d'ouvrage de nombreuses actions.
- ✓ Les différentes collectivités **maîtres d'ouvrage**, et notamment la structure porteuse qui intervient sur tous les volets. Toutefois les investissements lourds concernent essentiellement les thématiques inondation et milieux.

En synthèse les montants prévisionnels apportés par l'ensemble des acteurs de l'eau étaient les suivants :

Partenaires	Contrat total (m€)	Indicateur de réalisation (m€)
Etat	7	2.4
Europe	3.7	2.4
Agence de l'eau	34.6	19.7
SMD	4.7	2
Conseil Régional Languedoc Roussillon	6.8	3.2
Conseil général du Gard	24.1	12.9
Cg30 – Participation totale <i>(subvention, cotisation, autofinancement)</i>	32.7	14.7
Conseil général de la Lozère	3	1
Autofinancement	46.9	27.2
Dont SMAGE	6.5	2.9

Ces données sont des ordres d'idée car ils ont été calculés sur la base d'un plan de financement parmi plusieurs possibles. Par ailleurs les chiffres affichés associent des montants HT et TTC en fonction de l'assiette de financement, il ne peut donc y avoir de correspondance avec les montants HT et TTC déclinés plus haut

5. LA REACTUALISATION A MI-PAROURS

Une **réactualisation à mi-parcours**, réalisée entre 2012 et 2013 a donné lieu à un avenant au contrat de rivière avec l'Agence de l'eau qui a été signé **le 23 juillet 2013**.

La réactualisation du contrat de rivière concernait essentiellement quelques réajustements d'actions en lien avec l'évolution du contexte et de la connaissance et le développement d'une priorisation plus fine des actions dans le domaine du petit cycle de l'eau (l'assainissement et l'eau potable).

Le principe d'élaboration du contrat de rivière reposait sur une relative exhaustivité tout en maintenant un programme réaliste de réalisation par le biais de la hiérarchisation des actions en priorités opérationnelles. Ce principe reste la base de la réactualisation.

Ainsi, à quelques rares exceptions près (notamment par cohérence avec le PAPI2), il n'a pas été ajouté ou retiré d'action. La gestion des actions prioritaires s'effectue essentiellement par décalage de priorité (les actions qui ont peu de chance d'être réalisées sont en PO3).

A noter l'existence d'« actions cibles » qui nécessitaient un effort global d'animation et/ou de bonus financier de la part de l'Agence de l'eau.

B. LE BILAN THEMATIQUE

1. ORGANISATION DU BILAN

Le présent document constitue la **présentation du bilan** mais n'a pas vocation à décliner en détail les actions réalisées. Effectivement le contrat de rivière était présenté sous forme de **fiches détaillées**. Ces fiches ont été reprises sans aucune modification pour leur partie initiale et complétées par :

- ➔ Une mention à la réactualisation à mi-parcours pour en pointer les principales évolutions,
- ➔ L'ajout de 3 chapitres qui permettent de caractériser le bilan (fin de fiches) :
 - Bilan technique et déroulement
 - Bilan financier
 - Evaluation de fin de contrat

Ainsi pour toute description détaillée il convient de **se référer aux fiches opérations**. Les premiers chapitres des fiches qui présentent les actions n'ont pas été modifiés et datent donc de 2009. Ils peuvent ainsi parfois paraître obsolètes. Il s'agit là simplement d'une contrainte liée à la méthode de bilan retenue.

Le tableau de bord du contrat de rivière a été repris pour le bilan en le synthétisant.

Au regard de la difficulté à obtenir des informations sur les dépenses des différents maîtres d'ouvrage, il a été choisi de baser le bilan sur les **engagements financiers**. Ainsi, certaines actions peuvent être engagées financièrement mais pas encore réalisées. Il est considéré qu'à partir du moment qu'une action est engagée financièrement elle se réalisera.

Les montants financiers annoncés mélangent du HT et du TTC car les bases de financement sont variables.

Le bilan est présenté dans le présent document sous forme de synthèse par thème puis sur la base d'un chapitre général sur l'ensemble du contrat de rivière qui s'attache par ailleurs à évaluer l'atteinte des objectifs : SDAGE, PDM...

Lors de l'évaluation il a été retenu 3 catégories :

- ➔ Les actions réalisées,
- ➔ Les actions non réalisées,
- ➔ Les actions non réalisées mais indépendamment de l'animation. Il s'agit d'actions qui n'ont pas pu se réaliser mais en lien avec des contraintes extérieures à l'animation du contrat de rivière : absence de financement, contraintes techniques particulières, ...

2. VOLET A - INONDATION

2.1 Eléments de contexte

Il convient de rappeler que le contrat de rivière a été initialement lancé à la suite de l'**approbation du SAGE des Gardons en 2001**. Un travail important de concertation et d'élaboration a été ainsi engagé.

La **crue de septembre 2002** a totalement bouleversé le calendrier et le contenu du contrat de rivière. La priorité a été donnée à la **reconstruction** du bassin versant, dévastée par la crue, et à la **structuration** du SMAGE des Gardons pour faire face à la fois aux enjeux de reconstruction et à une adhésion forte des collectivités à la structure (de 33 communes à 110 en quelques années) mais également aux engagements forts du syndicat dans la politique de prévention des inondations au travers d'un PAPI signé en 2004.

Le **processus d'élaboration** du contrat de rivière a été relancé en **2007** pour aboutir en 2009. Le volet inondation a ainsi été constitué du PAPI1. Ce dernier s'est achevé en 2012. Un second PAPI a été signé pour la période 2013-2016, aujourd'hui prolongé jusqu'en 2017. Ainsi, lors de la réactualisation à mi-parcours le volet inondation du contrat de rivière a évolué pour **être cohérent au PAPI2**.

La gestion des inondations reste et restera, au regard des caractéristiques méditerranéennes du bassin versant, une thématique très forte. Toutefois s'il constituait logiquement la thématique prioritaire du SAGE, élaboré entre 1993 et 2000 puis du contrat de rivière construit entre 2001 et 2009, elle n'est plus forcément la première thématique du bassin, non pas que les enjeux soient moindres mais plutôt car un travail remarquable a été réalisé sur ce volet entre 2002 et 2010.

2.2 Le taux de réalisation des actions

L'évolution du **nombre d'actions** du contrat de rivière pour les inondations est la suivante :

	Contrat de rivière original	Contrat de rivière après réactualisation à mi-parcours	Actions retenues pour l'évaluation
Priorité brute 1	40	50	47
Priorité brute 2	14	13	12
Priorité brute 3	4	5	5
Priorité opérationnelle 1	17	26	25
Priorité opérationnelle 2	15	16	14
Priorité opérationnelle 3	15	26	25
Total des actions du volet A ⁽¹⁾	58	68	64

(1) Le total est la somme des PB ou des PO

Lors de la réactualisation à mi-parcours (RMP) il a été ajouté 10 actions.

Pour l'évaluation il a été retiré 4 actions :

- ➔ Les actions A-IV-3.6 et A-V-1.2 annulées lors de la RMP mais maintenues dans les tableaux par souci de cohérence (donc comptabilisées parmi les 68 actions RMP),

- ➔ Les actions A-II-1.1a et A-II-1.2a qui ont été ajoutées à mi-parcours mais « pour mémoire ».

Le taux de réalisation des actions inondations est très bon avec la réalisation de **96% des actions de première priorité** et 79% des actions de seconde priorité. Si l'on contextualise l'analyse, en retirant des actions dont la non réalisation relève de contraintes extérieures à l'animation, les taux atteignent respectivement **96% et 92%**.

L'analyse de réalisation des priorités brutes forcément moins favorable met toutefois en évidence un très bon taux de réalisation (81% à 93 pour les actions de priorité 1).

L'indicateur de réalisation est atteint sur la base de l'analyse contextualisée.

Le taux global de réalisation est de 69 à 86% selon le type d'analyse effectuée. Il est particulièrement satisfaisant sachant que plusieurs actions relevaient d'une faible priorité.

Les différents taux de réalisation mettent en évidence une très bonne programmation et une priorisation adaptée.

Niveau de priorité	Actions réalisées	Actions non réalisés	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	38	3	6	81%	93%
Priorité brute 2	4	3	6	33%	67%
Priorité brute 3	2	1	1	40%	50%
Priorité opérationnelle 1	24	1	0	96%	96%
Priorité opérationnelle 2	11	1	2	79%	92%
Priorité opérationnelle 3	9	5	11	36%	64%
Total	44	7	13	69%	86%

2.3 L'atteinte des objectifs

Les **objectifs fixés** dans le contrat de rivière sont largement respectés et même dépassés avec :

- ➔ Un effort conséquent sur la **culture du risque** (axes I et II) : brochure inondation diffusée, campagne médiatique réalisée, repères de crues en place, sensibilisation des scolaires et des élus et agents en place, observatoire du risque en place,
- ➔ Le renforcement de la **gestion préventive** avec la poursuite d'une bonne dynamique sur la réalisation des Plans communaux de sauvegarde, des plans de prévision des risques (60 communes concernées durant le contrat de rivière), de la démarche de relocalisation (50 habitations supplémentaires),
- ➔ La poursuite des démarches de **réduction de vulnérabilité aux inondations**, notamment sur le bâti, avec le programme ALABRI sur la Gardonnenque et le lancement d'une nouvelle démarche sur le Gardon d'Alès (commande groupée SMAGE et Alès agglomération). Il a été réalisé de l'ordre de **1000 diagnostics** pour environ **130 dossiers de travaux**. Les travaux de

réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments publics ont été réalisés en Gardonnenque, à Comps et Cardet.

- ➔ Un **entretien des cours d'eau en place** intégrant des opérations de désembaclement post crue très efficaces (crues de fin 2014). Il a été entretenu sur le territoire du SMAGE (seuls chiffres disponibles, territoire représentant environ 80% du bassin versant) : 236 km de cours d'eau restaurés, 163 traités en post crue et 70 km stratégiques surveillés annuellement et entretenus si nécessaire,
- ➔ Un effort conséquent dans la **restauration physique des milieux aquatiques** avec la mise en œuvre du plan de gestion durable du Gardon d'Alès aval (149 parcelles acquises sur 10 km de Gardon pour une surface de 61 ha dont 9 ha ensemencés), la restauration physique sur le Briançon réalisée à Domazan (250 m) et engagée sur Théziers (3,5 km). Ces différents projets visent à répondre à un double objectif : prévention des inondations et restauration morphologique,
- ➔ Un **suivi en place des digues classées** et notamment la réalisation des VTA et études de danger sur Aramon, Comps, Remoulins et Anduze,
- ➔ Une **amélioration de la protection des populations** avec l'avancement des études sur le confortement et le prolongement de la digue d'Anduze (retard toutefois sur les travaux de confortement), l'achèvement des études de sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge (scenarios réellement achevés mi 2016) et la mise en œuvre des travaux de protection de la digue de Remoulins.

Dans le cadre de la **réactualisation à mi-parcours** il avait été mis en avant 3 actions cibles :

A-III-6.1 Animation et études préalables à la mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité du secteur économique - volet entreprises

L'animation est en place avec un calendrier toutefois décalé par rapport aux prévisions. L'animation est prise en charge à l'échelle régionale et s'effectue « indépendamment » de l'animation du contrat de rivière.

A-IV-4.2 Mise en œuvre du programme pluri annuel de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau sous la compétence du SMAGE

Les programmes ont été mis en œuvre.

A-IV-4.2 Définition d'un programme opérationnel de gestion durable du Gardon d'Anduze au sein de leur espace de mobilité fonctionnel rapproché.

La prise de connaissance du terrain et la préparation des cahiers des charges ont été amorcées en 2014. Les crues de septembre et d'octobre 2014 ont conduit à retarder le projet qui n'a pu être engagé sur la durée du contrat de rivière.

Effectivement suite aux crues, qui ont dépassé la période de retour centennale sur certains secteurs et surtout qui ont touchés une grande partie du territoire, de nombreux programmes de travaux et expertises ont mobilisé l'équipe du SMAGE : plus de 150 km de cours d'eau sécurisés, une quinzaine

de points dégagés, une centaine d'expertises mises en œuvre, de nombreuses études engagées, un appui technique à plusieurs collectivités pour des projets de travaux ou d'études...

2.4 Bilan financier

Le bilan financier fait apparaître une dépense globale de plus de **24 millions d'€** qui se concentrent essentiellement sur des **actions de première priorité**. L'indicateur de réalisation est dépassé (115%).

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	13 859 080	15 339 173	111%	13 859 080	15 339 173	111%
PO2	12 761 320	7 660 026	60%	12 281 320	7 660 026	62%
PO3	15 740 628	1 506 893	10%	10 030 828	1 506 893	15%
PB1	39 190 360	24 096 000	61%	34 650 360	24 096 000	70%
PB2	3 017 548	353 092	12%	1 467 748	353 092	24%
PB3	153 120	57 000	37%	53 120	57 000	107%
Tot	42 361 028	24 506 092	58%	36 171 228	24 506 092	68%
Indicateur	20 239 740	22 999 199	114%	19 999 740	22 999 199	115%

La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	12%	2 958 957
Europe	1%	253 763
Agence de l'eau	18%	4 362 987
Région	7%	176 0288
CD30	1%	123 815
SMD	19%	4 644 399
Autofinancement	42%	10 401 882
Total	100%	24 506 092

Les principaux financeurs du volet inondation sont **l'Etat, la Région et le SMD**. L'Agence de l'eau intervient essentiellement pour le volet **restauration physique** intégré dans la thématique inondation mais qui relève également du volet milieux aquatiques.

Une lecture plus fine permet de dégager la participation des différents acteurs au sein de l'autofinancement avec une forte proportion d'actions pris en charge directement par l'Etat (PPR, délocalisation...)

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	54%	5 625 000
SMAGE	27%	2 795 134
CD30	5%	565 143
Alès agglomération	5%	533 875
Autres	8%	882 730
Total	100%	10 401 882

La participation globale de l'Etat s'élève à 35% des dépenses (54% de l'autofinancement et 12% de subventions) ce qui en fait sans surprise le plus gros contributeur du volet inondation. En terme de maîtrise d'ouvrage Etat, la dynamique d'élaboration des PPR est très bonne et les opérations de délocalisation sur les Gardons sont exemplaires à l'échelle nationale (250 dossiers depuis 2002).

Enfin le **Département du Gard** intervient de différentes manière : maître d'ouvrage, financeurs, contributeur au SMAGE (50%) et au SMD (environ 60%). Ainsi en cumulant ses participations le Département du Gard contribue à hauteur de **20% des dépenses** ce qui en fait le second plus gros contributeur après l'Etat.

Par ailleurs il est important de mettre en valeur la **forte solidarité sur le volet des inondations** :

- ➔ solidarité nationale, régionale et de bassin (Agence de l'eau) : près de 40% des dépenses,
- ➔ solidarité départementale (département et SMD) : 30% des dépenses,
- ➔ solidarité propre au bassin versant des Gardons : près de 30% des dépenses d'autofinancement.

3. VOLET B1 – GESTION QUANTITATIVE

3.1 Eléments de contexte

La réflexion sur la gestion quantitative à l'échelle du bassin versant a débuté en 2007 avec le lancement d'un **Plan de Gestion Concertée de la Ressource en Eau** ou PGCR. Cette démarche de grande ampleur (analyse des débits, bilan et caractérisation des prélèvements, détermination de débits biologiques, construction d'objectifs de débits, plan d'actions....) s'est achevée en 2011. Lors de l'élaboration du contrat de rivière cette étude n'était pas terminée et il était ainsi complexe de disposer d'un état des lieux détaillé avant le contrat de rivière.

Dans le cadre de la révision du SAGE, la gestion quantitative est devenue la thématique la plus débattue. Première thématique du SAGE approuvé, elle fait l'objet aujourd'hui d'une **forte dynamique**, notamment sur les économies d'eau, qui a largement débuté à mi contrat de rivière.

3.2 Le taux de réalisation des actions

L'évolution du **nombre d'actions** du contrat de rivière pour la gestion quantitative est la suivante :

	Contrat de Rivière Original	Contrat de rivière après réactualisation à mi-parcours	Actions retenues pour l'évaluation
Priorité brute 1	42	40	33
Priorité brute 2	18	21	19
Priorité brute 3	5	5	5
Priorité opérationnelle 1	23	21	18
Priorité opérationnelle 2	21	18	14
Priorité opérationnelle 3	21	27	25
Total⁽¹⁾	65	66	57

(1) Le total est la somme des PB ou des PO

Lors de la réactualisation à mi-parcours (RMP) il a été ajouté 1 action concernant les économies d'eau dans les bâtiments publics.

Pour l'évaluation il a été retiré 9 actions qui avaient été annulées lors de la réactualisation à mi-parcours:

- ➔ Les actions B1-I-2.1 à 2.3 « Amélioration de la connaissance des prélèvements et des besoins AEP en Cévennes » qui ont été intégrées à l'action B1-IV-1 sur les SDAEP (Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable),
- ➔ Les actions B1-III-6.1 et 6.2 « Elaboration d'un plan de gestion du karst Urgonien » : attente des résultats de l'étude en cours sur les karsts,
- ➔ L'action B1-IV-5.2 concernant l'équipement en irrigation dans la Gardonnenque : décalage de calendrier pour l'étude préalable qui a été conduite en fin de contrat de rivière,
- ➔ Les actions B1-IV-8.1 et 8.2 concernant le site de La Borie : disparition du maître d'ouvrage
- ➔ L'action B1-IV-10.1 de réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'équipements individuels de récupération des eaux de pluie : non pertinente.

Le taux de réalisation des actions de gestion quantitative sont bons avec la réalisation de **89% des actions de première priorité** et 71% des actions de seconde priorité. Si l'on contextualise l'analyse, en retirant des actions dont la non réalisation relève de contraintes extérieures à l'animation, les taux atteignent respectivement **94% et 77%**.

L'analyse de réalisation des priorités brutes, moins favorable, mais met toutefois en évidence un bon taux de réalisation, notamment contextualisé : 77% en priorité 1 et 73% en priorité 2.

L'indicateur de réalisation est quasiment atteint sur la base de l'analyse contextualisée, qui est la plus pertinente.

Le taux global de réalisation est de 61% à 74% selon le type d'analyse effectuée. Il est particulièrement satisfaisant au regard des faibles taux de réalisation des actions de 3^{ème} priorité.

Les différents taux de réalisation mettent en évidence une bonne programmation et une priorisation adaptée.

Niveau de priorité	Actions réalisées	Actions non réalisés	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	23	7	3	70%	77%
Priorité brute 2	11	4	4	58%	73%
Priorité brute 3	1	1	3	20%	50%
Priorité opérationnelle 1	16	1	1	89%	94%
Priorité opérationnelle 2	10	4	1	71%	77%
Priorité opérationnelle 3	9	7	8	36%	53%
Total	35	12	10	61%	74%

3.3 L'atteinte des objectifs

Les **objectifs fixés** dans le contrat de rivière sont largement respectés et même dépassés avec :

- ➔ Un effort conséquent sur **l'amélioration des connaissances** avec, notamment, le lancement de l'étude sur les karsts Hettangien et Urgonien - bassin de Saint Chaptes, la réalisation de l'étude sur les volumes prélevables et l'acquisition de données de débits d'étiage avec l'installation de 12 stations hydrométriques pilotes par le SMAGE.
- ➔ Une **forte concertation sur la gestion quantitative**, qui n'apparaît pas directement dans les actions du contrat de rivière car elle s'est déroulée dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de l'étude sur les volumes prélevables,
- ➔ Une importante **sensibilisation des scolaires** avec les actions du Département du Gard et la MNE RENE 30 (environ **2000 élèves sensibilisés** entre 2013 et 2015 par les actions MNE RENE 30),
- ➔ L'élaboration puis la mise en œuvre de **plans locaux de gestion de la ressource** (PLG, déclinaison locale du PGCR) dans les secteurs ciblés prioritaires : Gardon Saint Jean, Salindrenque, Gardon de Mialet, Galeizon et dans une moindre mesure (étude en préparation mais engagée financièrement) sur le Gardon d'Anduze. Dans le cadre du PGCR et des PLG, il a été réalisé des investigations spécifiques sur **41 béals** et la mise en œuvre des plans intègre un **accompagnement sur les économies d'eau pour plus de 20** d'entre eux.
- ➔ Une **véritable dynamique d'économie d'eau sur l'eau potable** s'est enclenchée sur le bassin versant avec plus d'une centaine de communes engagées dans un schéma directeur d'eau potable et un volume très conséquent de travaux d'amélioration des rendements ;
- ➔ Un **effort important sur les économies d'eau agricoles** avec le recensements des prélèvements et besoin sur la Gardonnenque, une forte animation par les chambres d'agriculture et l'arrêt des prélèvements sur le canal de Beaucaire (prélèvement brut de l'ordre de 10 millions de m3).

Dans le cadre de la réactualisation à mi-parcours il avait été mis en avant 4 actions cibles :

B1-I-4.1 - Installation de stations hydrométriques

Les **stations hydrométriques** ciblées étaient celles portées par l'**Etat**, notamment sur Collias (création - sortie du karst Urgonien) et sur Ners (fiabilisation). Le volet technique est achevé (repérage notamment en 2012 par le SPC), l'installation est bloquée par un manque de moyen affecté au SPC.

B1-II-4 - Accompagnement des collectivités dans les démarches de gestion équilibrée de la ressource

Cette action a été mise en œuvre avec un **grand succès** : nombreuses collectivités engagées dans des démarches PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles), animation d'un réseau d'élus et de techniciens, formations, sensibilisation, conférences, 2 livrets constituant des supports de sensibilisation...

B1-IV-6 - Substitution du prélèvement du canal de Beaucaire

Le canal de Beaucaire ne prélève plus d'eau dans le Gardon ce qui constitue une **économie très importante** pour la ressource en étiage notamment au regard du prélèvement brut (10 millions de m³ par an). Toutefois, malgré le **travail très important de l'ASA** du canal, avec l'élaboration d'un schéma directeur puis d'un **contrat de canal**, le dossier n'a pas pu aboutir dans de bonnes conditions. Effectivement le contrat de canal qui prévoyait l'arrêt des prélèvements d'eau du Gardon et ainsi la substitution des prélèvements sur la partie amont du canal par des solutions individuelles a été rejeté massivement par les usagers du canal. L'ASA porte aujourd'hui un projet de scission du canal entre la partie amont qui n'est plus alimentée (renonciation au droit d'eau) et la partie aval qui est alimentée par le Rhône. La situation est toutefois complexe, notamment au regard de contentieux en cours.

B1-I-4.4 - Carte de sensibilisation du public sur le site Internet du SMAGE

Cette action non prioritaire (priorité opérationnelle 3) était ciblée pour les possibilités d'extension de taux de financement par l'Agence de l'eau. Elle n'a pu être conduite au regard des retards pris sur la fiabilisation des données et par manque de temps de la structure porteuse.

Les **principaux points d'amélioration** relèvent de :

- ➔ La mise en place et fiabilisation des stations hydrométriques d'étiage : Collias, fiabilisation de Ners, Salindrenque aval, Alzon aval (Etat),
- ➔ Elaboration de l'**observatoire de la ressource** (Comité Départemental de l'Eau du Gard).

En l'absence d'observatoire de la ressource il est particulièrement difficile d'évaluer les actions des volets B1 et B2.

Le bilan spécifique sur l'eau potable

Les moyens déployés pour la gestion quantitative sont très importants (cf ci-après) notamment pour **l'amélioration des rendements de réseau AEP** qui constitue le poste de dépense le plus élevé (18 millions d'euros). Si l'on ajoute les travaux liés à la sécurisation (extension de réseau, réservoirs, réhabilitation d'opportunité dont le post crue 2014...) le volume de travaux sur l'AEP dont la vocation est d'améliorer la situation quantitative approche 23 millions d'euros. Ce volume financier est largement

supérieur aux prévisions. Ces travaux engagés tout comme la **réalisation massive de SDAEP** met en évidence la **très forte dynamique d'économie d'eau** sur l'eau potable, qui est à la fois le fait de la mobilisation des acteurs locaux mais aussi de **l'animation portée par les partenaires** (Etat, Départements et SMAGE notamment).

Les données disponibles pour évaluer la situation du bassin versant avant et après le contrat de rivière sont très parcellaires et d'une fiabilité assez réduite. Toutefois les graphes suivants présentent **l'évolution des rendements AEP et des volumes prélevés** à l'échelle du bassin versant (2009/2010 et 2014/2015 en général) en fonction des données disponibles.

Ces graphes mettent en évidence la complexité de la thématique d'économie d'eau avec des **moyens importants engagés** et des résultats d'une visibilité par toujours évidente.

Sur le graphe des rendements comme des volumes distribués pour l'ensemble des collectivités, il se dégage une majorité de gain de rendements ou de baisse de volumes distribués. Toutefois ces résultats sont à relativiser en fonction de l'importance des prélèvements.

L'analyse des gains de rendements et des volumes distribués des 15 plus importants préleveurs est effectivement plus mitigée. Les augmentations et diminution, analysées de manière brute, sont assez équilibrées. Toutefois les deux principaux préleveurs (Alès et SIAEP de l'Avène environ 40% des volumes distribués du bassin) mettent en évidence une légère baisse de rendement, après toutefois une forte augmentation avant 2009, mais également une baisse des volumes distribués.

Cette analyse très simplifiée met en évidence :

- ➔ Une phase de **prise de conscience** (début du contrat de rivière, débats du SAGE et de l'EVP, sécheresses) qui est **achevée** et l'enclenchement d'une **dynamique d'action** qui se traduit dans un premier temps par une forte de mobilisation de moyens,
- ➔ Une **efficacité des actions** qui est globalement **bonne mais difficile à percevoir** nettement. Elle tient à la fois à la complexité des actions d'augmentation des rendements (d'importants travaux peuvent être annihilés par des ruptures de canalisations) et à la difficulté de disposer de données fiables permettant des analyses plus claires et plus fines.

3.4 Bilan financier

Le bilan financier fait apparaître une dépense globale de plus de **33 millions d'€** qui se concentrent essentiellement sur des **actions de première priorité**, en priorité brute comme opérationnelle. L'indicateur de réalisation est largement dépassé (225%).

A noter que le taux de réalisation des actions de PO 1 et 2 doivent s'analyser essentiellement groupées car dans le cadre de réactualisation à mi-parcours les travaux sur l'AEP ont été fusionnés en actions de PO1 alors qu'elles se répartissaient en 3 niveaux de priorité ce qui sur dimensionne le taux de réalisation des actions en PO1 et sous dimensionne celui de la PO2. En fusionnant PO1 et 2 le taux de réalisation est de toute façon très fort (plus de 150%).

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	8 614 766	29 893 504	347%	8 599 766	29 893 504	348%
PO2	9 910 096	684 443	7%	9 814 096	684 443	7%
PO3	2 734 060	3 193 625	117%	1 690 540	3 193 625	189%
PB1	12 508 982	30 569 439	244%	12 338 182	30 569 439	248%
PB2	8 001 240	3 202 133	40%	7 629 480	3 202 133	42%
PB3	748 700	0	0%	136 740	0	0%
Total	21 258 922	33 771 572	159%	20 104 402	33 771 572	168%
Indicateur	13 569 814	30 577 947	225%	13 506 814	30 577 947	226%

La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	0,0%	0
Europe	0,0%	15 540
Agence de l'eau	36,8%	12 440 813
Région	0,2%	61 899
CD30	13,8%	4 668 832
SMD	0,0%	3 623
CD48	0,9%	317 099
Autres	0,1%	32 488
Autofinancement	48,1%	16 231 279
Total	100,0%	33 771 573
SMAGE	0,8%	269 507

Le principal financeur du volet gestion quantitative est **l'Agence de l'eau** avec près de 40% de financement. Les **Départements du Gard** et de la **Lozère**, sont également des contributeurs importants essentiellement pour l'ensemble des études et travaux concernant l'eau potable.

En termes d'autofinancement le SMAGE intervient assez peu en volume (environ 2% de l'autofinancement) car il n'est pas maître d'ouvrage des travaux. Par contre il représente la majeure partie de l'autofinancement des 3 premiers axes.

Le **Département du Gard** porte sa contribution à 14.3% en cumulant les subventions, les participations (SMAGE, SMD) et l'autofinancement.

Sur la gestion quantitative la **solidarité** est essentiellement liée au bassin Rhône méditerranée :

- ➔ solidarité de bassin (Agence de l'eau) : près de 40% des dépenses,
- ➔ solidarité départementale (départements et SMD) : 14% des dépenses,
- ➔ solidarité propre au bassin versant des Gardons : près de 2% de l'autofinancement mais près de 40% sur les 3 premiers axes (connaissances, sensibilisation, gestion).

4. VOLET B2 – QUALITE DE L'EAU

4.1 Eléments de contexte

La recherche d'une vision globale sur la qualité de l'eau a débuté en **2008** avec le **lancement d'une étude** à l'échelle du bassin versant pour synthétiser les connaissances disponibles (qualité, rejets) et la compléter de mesures sur certains affluents.

Les réseaux de mesures de la qualité sont relativement complets avec les démarches nationales (RCO, RCS, BRGM) et les démarches départementales sur les eaux superficielles engagées depuis plus de 10 ans. L'enjeu du contrat de rivière était essentiellement lié à la poursuite de ces réseaux et l'amélioration thématique des connaissances.

En terme d'action et de gestion, les enjeux sont multiples avec le passé minier du bassin et notamment :

- ➔ les **anciens sites miniers métallifères**, sources de métaux lourds,
- ➔ l'**activité industrielle actuelle**, avec notamment une plateforme d'industrie de la chimie sur Salindres et un barrage stockant des boues rouges, mais également un **passé industriel** avec des contaminations résiduelles aux **PCB**,
- ➔ des problématiques liées aux **pesticides** en plaine (dégradation des masses d'eau sur ces paramètres, captages classés prioritaires pour l'eau potable...),
- ➔ une qualité générale de l'eau à améliorer et l'émergence de problématique d'**eutrophisation** croisée au constat d'ouvrages d'épuration vieillissants et de réseaux dont le fonctionnement est à améliorer.

4.2 Le taux de réalisation des actions

L'évolution du **nombre d'actions** du contrat de rivière pour la qualité de l'eau est la suivante :

	Contrat de Rivière Original	Contrat de rivière après réactualisation à mi-parcours	Actions retenues pour l'évaluation
Priorité brute 1	30	30	29
Priorité brute 2	13	14	13
Priorité brute 3	1	1	1
Priorité opérationnelle 1	10	9	9
Priorité opérationnelle 2	18	17	16
Priorité opérationnelle 3	18	19	18
Total⁽¹⁾	44	45	43

(1) Le total est la somme des PB ou des PO

Lors de la réactualisation à mi-parcours (RMP) il a été ajouté 1 action concernant l'étude des toxiques sur le bassin versant de l'Avène.

Pour l'évaluation il a été retiré 2 actions qui avaient été annulées lors de la réactualisation à mi-parcours:

- ➔ L'action B2-VI-1.1 concernant une étude de faisabilité technique et économique pour la mise aux normes des unités de production d'eau potable concernées par des teneurs élevées en arsenic ou antimoine : les projets se sont réalisés par unité sans besoin d'une étude globale,
- ➔ L'action B2-VI-3.2 pour la réalisation du programme d'actions suite aux profils de baignade : ces derniers nécessitent peu d'actions qui sont généralement intégrées dans les budgets communaux ou dans d'autres programmes (assainissement notamment).

Le **taux de réalisation** des actions de qualité des eaux sont **excellents** avec la réalisation de 100% des actions de première priorité et 69% des actions de seconde priorité. Si l'on contextualise l'analyse, en retirant des actions dont la non réalisation relève de contraintes extérieures à l'animation, les taux atteignent respectivement **100% et 85%**.

L'analyse de réalisation des priorités brutes aboutie au même constat avec un taux de réalisation en analyse contextualisée de 87% en priorité 1 et 100% en priorité 2.

L'indicateur de réalisation est atteint et même largement dépassé que ce soit pour l'analyse brute comme contextualisée

Le taux global de réalisation est de 74 à 91% selon le type d'analyse effectuée ce qui est particulièrement satisfaisant.

Les différents taux de réalisation mettent en évidence une bonne programmation et une priorisation adaptée.

Niveau de priorité	Actions réalisées	Actions non réalisés	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	20	3	6	69%	87%
Priorité brute 2	11	0	2	85%	100%
Priorité brute 3	1	0	0	100%	100%
Priorité opérationnelle 1	9	0	0	100%	100%
Priorité opérationnelle 2	11	2	3	69%	85%
Priorité opérationnelle 3	12	1	5	67%	92%
Total	32	3	8	74%	91%

4.3 L'atteinte des objectifs

Les **objectifs fixés** dans le contrat de rivière sont largement respectés et même dépassés avec :

- ➔ Un effort conséquent sur **l'amélioration des connaissances** avec la réalisation d'une étude sur **l'eutrophisation et sur les toxiques** de l'Avène ainsi que le maintien des réseaux de suivi départementaux et l'ajout de deux stations RCO stratégiques (Avène et Ourne),
- ➔ Une **véritable dynamique sur les ouvrages d'épuration** avec une trentaine de communes avec de nouveaux ouvrages représentant **28 000 EH**,
- ➔ Une mobilisation des collectivités sur **les schémas directeurs d'assainissement** avec une quarantaine de communes engagées,

- ➔ Un **effort très important** sur les pollutions toxiques avec notamment la **mobilisation des entreprises du secteur de la chimie** (SOLVAY, AXENS, RIO TINTO) qui ont réalisé des ouvrages d'épuration sur la base des meilleures techniques disponibles. L'aboutissement des travaux de stabilisation de l'ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille (Etat par le biais de l'ADEME) et lancement d'études complémentaires sur les autres sources de pollution minière du secteur constitue une grande avancée.
- ➔ Une **forte dynamique sur la lutte contre les pollutions diffuses** que ce soit des acteurs agricoles (captages prioritaires, développement de l'agriculture biologique, amélioration des pratiques notamment les secteurs du Briançon et de la Gardonnenque) comme non agricoles (PAPPH),
- ➔ La poursuite des démarches de **régularisation des captages AEP** avec de nombreux dossiers en cours que ce soit sur le Gard comme sur la Lozère.

Dans le cadre de la réactualisation à mi-parcours il avait été mis en avant 4 actions cibles :

B2-I-1a - Etude toxique de l'Avène

Cette action a été engagée et doit se finaliser fin 2016 (seconde année de mesure).

B2-II-2.1 - Etat des lieux et Animation (mise aux normes des ANC des structures touristiques d'hébergement)

Cette action n'a pas pu être conduite par manque de temps de la structure porteuse en lien avec les crues de fin 2014.

B2-IV-5.1 - Etudes d'investigation et de chiffrage des travaux (caves vinicoles et agro-alimentaire)

Cette action a été réalisée par le biais d'un stage (Célia ROURE) au sien du SMAGE. L'étude a mis en évidence un bon taux de traitement en place que soit pour les caves coopératives comme particulières, même s'il est peu formalisé pour les caves particulières.

B2-V-2.1 - Réalisation de diagnostics des collectivités ou entités volontaires (plan de désherbage,...)

Action prioritaire dans la logique de l'action B1-II-4.

B2-V-2.2 - Programme d'actions pour les économies d'eau et la réduction des apports polluants

Cette action s'est réalisée dans la logique de celles des PAPPH.

Les **principaux points d'amélioration** relèvent de :

- ➔ La poursuite du développement des **SPANC sur un secteur lozérien** et l'engagement de travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC),
- ➔ La réalisation d'un état des lieux et le cas échéant d'actions sur les **l'ANC des structures touristiques** (campings),

- ➔ La mise en œuvre de **programme ambitieux de travaux sur les réseaux d'assainissement** pour réduire les eaux parasites ce qui constitue un des enjeux importants en termes de qualité des eaux. La dynamique semble enclenchée avec la forte mobilisation des collectivités pour réaliser les schémas directeurs,
- ➔ La finalisation des **profils de baignade** sur le secteur gardois du bassin versant.

En l'absence d'observatoire de la ressource, il est particulièrement difficile d'évaluer les actions des volets B1 et B2.

4.4 Bilan financier

Le bilan financier fait apparaître une dépense globale de plus de **72 millions d'€** qui se concentrent de manière équilibrée sur des actions de première priorité et seconde priorité opérationnelle mais quasiment exclusivement sur des actions de première priorité brute. L'indicateur de réalisation est largement dépassé (>200%).

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	18 681 520	39 312 742	210%	18 681 520	39 312 742	210%
PO2	25 534 600	26 496 980	104%	23 295 400	26 496 980	114%
PO3	23 691 564	6 433 713	27%	21 541 564	6 433 713	30%
PB1	34 832 304	70 735 166	203%	31 643 104	70 735 166	224%
PB2	33 075 380	1 508 269	5%	31 875 380	1 508 269	5%
PB3	0	0	-	0	0	-
Total	67 907 684	72 243 435	106%	63 518 484	72 243 435	114%
Indicateur	31 448 820	65 809 722	209%	30 329 220	65 809 722	217%

La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	0,0%	0
Europe	0,0%	0
Agence de l'eau	34,1%	24 599 370
Région	0,1%	40 200
CD30	10,3%	7 470 885
SMD	0,0%	0
CD48	0,5%	358 387
Autres	0,0%	36 000
Autofinancement	55,0%	39 738 594
Total	100,0%	72 243 435

Le principal financeur du volet qualité des eaux est l'**Agence de l'eau** avec près de 40% de financement. Le **Département du Gard**, et à l'échelle de son territoire celui de la **Lozère**, sont également des contributeurs importants essentiellement pour l'ensemble des études et travaux concernant l'assainissement. La répartition des financements est de même nature que celle de la gestion quantitative par le « poids » de l'assainissement dans l'ensemble de la thématique.

En termes d'autofinancement le **SMAGE** intervient peu en volume étant essentiellement porteurs d'études sur la qualité des eaux (0,1% du montant total du volet B2). L'Etat intervient en autofinancement pour 1 700 000 € dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille.

Les entreprises du **GIE de Salindres**, Solvay, Axens et Rio Tinto participent à hauteur de **37%** à l'autofinancement par les investissements réalisés pour traiter leurs effluents.

Le **Département du Gard** porte sa contribution à 11% en cumulant les subventions, les participations (SMAGE, SMD) et l'autofinancement.

Sur la qualité des eaux, comme pour la gestion quantitative, la **solidarité** est essentiellement liée au bassin Rhône méditerranée :

- ➔ solidarité de bassin (Agence de l'eau) : près de 40% des dépenses,
- ➔ solidarité départementale (départements) : 16% des dépenses,

5. VOLET C – MILIEUX AQUATIQUES

5.1 Eléments de contexte

Les milieux aquatiques du bassin versant des Gardons sont **très contrastés** avec des secteurs de très grande qualité, essentiellement les **Cévennes et les Gorges du Gardon**, qui sont protégées pour la plupart, gérés et préservés (Parc National des Cévennes, Réserves de biosphère, Site classé des Gorges, Natura 2000...) et des **secteurs assez dégradés** en lien avec les travaux passés (travaux hydrauliques, extractions massives, ...).

Le SMAGE s'est investi au milieu des années 2000 sur la **continuité écologique et la gestion des espèces invasives végétales**. Les plans de gestion et programmes d'actions qui en découlent sont élaborés et mis en œuvre durant le contrat de rivière.

La thématique des **zones humides** est investie plus tardivement par le SMAGE, après les inventaires réalisés au début des années 2000 par le Département du Gard puis la priorisation du comité départemental de l'eau du Gard.

Concernant la connaissance et la gestion, la **multiplication des acteurs** et la forte volonté de concertation dans l'élaboration du contrat de rivière a conduit à multiplier les actions et à surestimer les priorisations. Ainsi de fortes modifications ont été réalisées lors de la réactualisation à mi-parcours.

Rappelons enfin que les actions de restauration physique ont été décrites dans le volet inondation.

5.2 Le taux de réalisation des actions

L'évolution du **nombre d'actions** du contrat de rivière pour les milieux aquatiques est la suivante :

	Contrat de Rivière Original	Contrat de rivière après réactualisation à mi-parcours	Actions retenues pour l'évaluation
Priorité brute 1	51	52	33
Priorité brute 2	16	17	11
Priorité brute 3	3	5	3
Priorité opérationnelle 1	28	23	13
Priorité opérationnelle 2	21	18	13
Priorité opérationnelle 3	21	33	21
Total⁽¹⁾	70	74	47

(1) Le total est la somme des PB ou des PO

Lors de la réactualisation à mi-parcours (RMP) il a été ajouté 4 actions :

- ➔ Le plan de gestion des invasives végétales regroupant l'ensemble des actions existantes,
- ➔ Les tranches 1 et 2 de restauration de la continuité écologique qui regroupaient des actions existantes ainsi que la restauration de la continuité écologique sous le pont de la voie ferrée à Ners.

Pour l'évaluation il a été retiré 27 actions qui avaient été annulées lors de la réactualisation à mi-parcours :

- ➔ Les actions C-I-1.3 à 1.5 concernant les études milieux liées aux Plans de gestion durable (PGD) du Gardon de la Gardonnenque, du Bas Gardon et des affluents, car il a été finalement choisi de les intégrer dans les PGD,
- ➔ L'action C-I-2.9 car cette action devait découler d'éventuelles préconisations de d'autres actions et aucune préconisation n'a été formulée,
- ➔ L'action C- II-2.2 sur la sensibilisation des scolaire car elle est intégrée dans celle présentée dans le volet A,
- ➔ Les actions C-III-2.1 à 2.8 sur la gestion espèces invasives car elles ont été regroupées dans une seule action ajoutée à mi-parcours,
- ➔ Les actions C-III-3.3, 3.4 et 3.8 les projets ayant été annulés pour différentes raisons (envahissement de jussie d'une zone à réhabiliter, faisabilité, implication locale),
- ➔ Les actions C-III-4.1 à 4.3 et 4.6 car remplacées par les PGD pour les 3 premières et non adaptée pour la dernière,
- ➔ Les actions C-III-5.2, 5.6, 5.10 et 6.2 car regroupées dans de nouvelles actions de restauration de la continuité écologique,
- ➔ L'action C-III-7.2 et 7.3 liées à la faisabilité pour le premier et à la réalisation du projet sans le contrat de rivière pour le second,
- ➔ L'action C-III-8.1 en lien avec le refus de financement des actions.

Les taux de réalisation des actions sur les milieux aquatiques sont **corrects** en analyse brute et très **bon en analyse contextualisée**.

L'analyse de réalisation des priorités brutes a beaucoup de moins de sens, notamment pour cette thématique où elles sont parfois trop ambitieuses. Elle met toutefois en évidence un taux de réalisation qui reste relativement correct, essentiellement en analyse contextualisée.

L'indicateur de réalisation n'est pas atteint notamment par les priorités 1, ce qui est à relier à une **priorisation à améliorer** plus qu'à un défaut d'avancement des actions.

Le taux global de réalisation est de 62 à 78% selon le type d'analyse effectuée. Il reste satisfaisant même s'il est plus faible que pour les autres thématiques. Il s'agit essentiellement de difficultés liées à la programmation et à la multiplication des actions notamment de première priorité.

Niveau de priorité	Actions réalisées	Actions non réalisées	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	22	4	7	67%	85%
Priorité brute 2	6	2	3	55%	75%
Priorité brute 3	1	2	0	33%	33%
Priorité opérationnelle 1	10	1	2	77%	91%
Priorité opérationnelle 2	11	1	1	85%	92%
Priorité opérationnelle 3	8	6	7	38%	57%
Total	29	8	10	62%	78%

5.3 L'atteinte des objectifs

Les objectifs fixés dans le contrat de rivière sont toutefois largement respectés avec :

- La mise en œuvre d'un **plan de gestion des espèces invasives végétales ambitieux** et réévalué chaque année,
- Une **forte dynamique de restauration écologique** avec un accès à plus de 15 km de Gardon pour l'Alose, d'une dizaine de km de Gardon pour l'anguille (Gardonnenque)
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie pour les zones humides** à l'échelle du bassin versant,

Dans le cadre de la réactualisation à mi-parcours il avait été mis en avant 4 actions cibles :

C-I-1.2 - Etude "milieux" Gardon d'Anduze

L'action devait être associée au PGD du Gardon d'Anduze qui n'a pu être réalisé en lien avec les crues de fin 2014 (cf volet A)

C-II-1.1 - Site internet du SMAGE

Cette action a été réalisée.

C-III-2 - Mise en œuvre du plan de gestion des espèces invasives végétales (2012-2017)

Cette action prioritaire a été réalisée.

C-III-3.2 Inventaire complémentaire des zones humides dont l'élaboration du plan de gestion des annexes hydrauliques

Action réalisée

C-III-5.4 Franchissabilité du seuil de Collias

Cette action n'a pu être conduite en lien avec la complexité du dossier (maîtrise d'ouvrage, concertation nécessaire...).

C-III-5.8 Etude et travaux de franchissabilité des tronçons cévenols

Cette action a été conduite par le biais de travaux d'effacement de certains ouvrages et d'études de d'autres même si la forme initialement prévue de l'action n'a pas été respectée.

C-III-5.11 Travaux d'amélioration de la continuité écologique tranche 1

Cette action prioritaire a été mise en œuvre.

C-III-5.12 Travaux d'amélioration de la continuité écologique tranche 2

Cette action prioritaire n'a pas été mise en œuvre en lien à des problèmes techniques pour la première tranche de travaux.

C-III-5.13 Travaux sur la franchissabilité du seuil de la voie ferrée à Ners

Cette action a été mise en œuvre.

Les principaux points d'amélioration relèvent d'une meilleure programmation notamment des actions liées à la connaissance.

5.4 Bilan financier

Le bilan financier fait apparaître une dépense globale de plus de **7 millions d'€** qui se concentrent essentiellement sur des actions de première priorité et dans une moindre mesure, de troisième priorité. L'indicateur de réalisation n'est atteint qu'en analyse contextualisée en lien avec le faible taux de réalisation des actions de seconde priorité opérationnelle.

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	3 301 338	4 481 912	136%	3 268 448	4 481 912	137%
PO2	5 663 200	527 421	9%	3 453 200	527 421	15%
PO3	3 228 004	2 292 920	71%	938 204	2 292 920	244%
PB1	7 052 016	5 408 594	77%	4 693 246	5 408 594	115%
PB2	3 649 114	93 659	3%	1 475 194	93 659	6%

PB3	1 491 412	1 800 000	121%	1 491 412	1 800 000	121%
Total	12 192 542	7 302 253	60%	7 659 852	7 302 253	95%
Indicateur	6 132 938	5 009 333	82%	4 995 048	5 009 333	100%

La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	0,0%	0
Europe	1,1%	82 644
Agence de l'eau	42,3%	3 086 107
Région	0,2%	15 500
CD30	0,4%	28 697
SMD	16,0%	1 170 556
CD48	0,0%	0
Autres	0,0%	1 927
Autofinancement	39,9%	2 916 822
Total	100,0%	7 302 253
SMAGE	11,4%	833 438

Le principal financeur du volet milieux aquatiques est l'**Agence de l'eau** avec plus de 40% de financement. Le **SMD** constitue également un financement important des actions concernant les milieux aquatiques avec 16% de subvention.

En termes d'autofinancement le SMAGE intervient fortement avec plus de 25% de l'autofinancement. La CNR apporte également 20% de l'autofinancement par la réalisation de la passe à poisson du seuil de Comps.

Le **Département du Gard**, peu visible en termes de financement sur cette thématique, porte sa contribution à 14% en cumulant les subventions, les participations (SMAGE, SMD) et l'autofinancement.

Sur les milieux aquatiques, comme pour la ressource en eau, la **solidarité** est essentiellement liée au bassin Rhône méditerranée mais également à l'échelle du bassin versant des Gardons :

- ➔ solidarité de **bassin** (Agence de l'eau) : près de 40% des dépenses,
- ➔ solidarité **départementale** (SMD, département) : 16% des dépenses,
- ➔ solidarité à l'échelle du **bassin versant des Gardons** : 11% des dépenses totales.

6. VOLET D – GOUVERNANCE

6.1 Eléments de contexte

La gouvernance est **fortement développée** dans le bassin versant des Gardons avec une **CLE en place depuis plus de 20 ans** et un **syndicat de bassins versant actif depuis une quinzaine d'années**, disposant de la compétence travaux dans le domaine des inondations et des milieux aquatiques.

6.2 Le taux de réalisation des actions

L'évolution du **nombre d'actions** du contrat de rivière pour les milieux aquatiques est la suivante :

	Contrat de Rivière Original	Contrat de rivière après réactualisation à mi-parcours	Actions retenues pour l'évaluation
Priorité brute 1	9	9	9
Priorité brute 2	2	2	2
Priorité brute 3	3	3	3
Priorité opérationnelle 1	5	5	5
Priorité opérationnelle 2	3	3	3
Priorité opérationnelle 3	3	6	6
Total⁽¹⁾	14	14	14

(1) Le total est la somme des PB ou des PO

Lors de la réactualisation à mi-parcours (RMP) il n'a pas été ajouté d'actions.

Il n'a par ailleurs pas été retiré d'action pour le bilan.

Les taux de réalisation des actions sur la gouvernance sont **excellents** avec 100% des actions de première et de seconde priorité opérationnelle en analyse contextualisée. L'analyse brute donne des résultats plus mesurés notamment pour les secondes priorités.

Le taux global de réalisation est bon à excellent en fonction de l'analyse réalisée.

	Actions réalisées	Actions non réalisés	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	8	0	1	89%	100%
Priorité brute 2	0	0	2	0%	-
Priorité brute 3	2	1	0	67%	67%
Priorité opérationnelle 1	5	0	0	100%	100%
Priorité opérationnelle 2	2	0	1	67%	100%
Priorité opérationnelle 3	3	1	2	50%	75%
Total	10	1	3	71%	91%

6.3 L'atteinte des objectifs

Les objectifs fixés dans le contrat de rivière sont atteints voire dépassés avec :

- Une **animation forte** que ce soit par le biais des structures de gestion comme du fonctionnement de la CLE,
- Un **agrément EPTB** de la structure porteuse,

- Un **SAGE adopté fin 2015**,
- Un lien établi entre les **structures d'aménagement du territoire**.

Dans le cadre de la réactualisation à mi-parcours il avait essentiellement été mis en avant l'élaboration du SAGE qui a abouti fin 2015.

6.4 Bilan financier

Le bilan financier fait apparaître une dépense globale de plus de **4 millions d'€** qui se concentrent essentiellement sur des actions de première priorité. L'indicateur de réalisation n'est pas atteint.

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	5 569 047	4 218 916	76%	5 569 047	4 218 916	76%
PO2	0	11 978	-	0	11 978	-
PO3	35 880	21 210	59%	35 880	21 210	59%
PB1	5 569 047	4 230 894	76%	5 569 047	4 230 894	76%
PB2	0	0	-	0	0	-
PB3	35 880	21 210	59%	35 880	21 210	59%
Total	5 604 927	4 252 104	76%	5 604 927	4 252 104	76%
Indicateur	5 569 047	4 230 894	76%	5 569 047	4 230 894	76%

La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	6,0%	256 317
Europe	0,6%	25 340
Agence de l'eau	42,0%	1 787 271
Région	0,8%	32 500
CD30	0,0%	0
SMD	18,7%	793 156
CD48	0,3%	11 900
Autres	0,0%	0
Autofinancement	31,6%	1 345 620
Total	100,0%	4 252 104
SMAGE	14,4%	611 943

Le principal financeur du volet gouvernance est l'**Agence de l'eau** avec plus de 40% de financement. Le **SMD** constitue également un financement important des actions concernant les milieux aquatiques avec 19% de subvention.

En termes d'autofinancement le **SMAGE** intervient fortement avec près de 50% de l'autofinancement, ce qui apparait fort logique en tant que syndicat de bassin.

Le **Département du Gard** contribue à hauteur de 17% en comptant ses participations au SMAGE et au SMD.

Sur la gouvernance, comme pour la ressource en eau, la solidarité est essentiellement liée au bassin Rhône méditerranée mais également à l'échelle du bassin versant des Gardons :

- ➔ solidarité de **bassin** (Agence de l'eau) : plus de 40% des dépenses,
- ➔ solidarité **départementale** (SMD, département) : 25% des dépenses,
- ➔ solidarité à l'échelle du **bassin versant des Gardons** : 14% des dépenses.

C. LE BILAN GLOBAL

1. Evaluation du contrat de rivière 2010-2015

Le contrat de rivière comportait 251 actions. Il a été ajouté 16 actions lors de la réactualisation à mi-parcours qui a réorganisé significativement le volet « milieux aquatiques ». Le contrat de rivière est évalué sur la base de **225 actions**, après retrait de plusieurs actions suite à la réactualisation à mi-parcours.

	Contrat de Rivière Original	Contrat de rivière après réactualisation à mi-parcours	Actions retenues pour l'évaluation
Priorité brute 1	172	181	151
Priorité brute 2	63	67	57
Priorité brute 3	16	19	17
Priorité opérationnelle 1	83	84	70
Priorité opérationnelle 2	78	72	60
Priorité opérationnelle 3	78	111	95
Total	251	267	225

Les taux de réalisation des actions est **particulièrement satisfaisant** avec 91% pour les PO1 et 75% pour les PO2, portés respectivement à 96% et 87% en analyse contextualisée.

Les taux de réalisation en priorité brute sont forcément plus réduits mais restent toutefois très bons.

Le taux de réalisation globale est tout à fait intéressant, avec des valeurs comprises entre 67 et 83%.

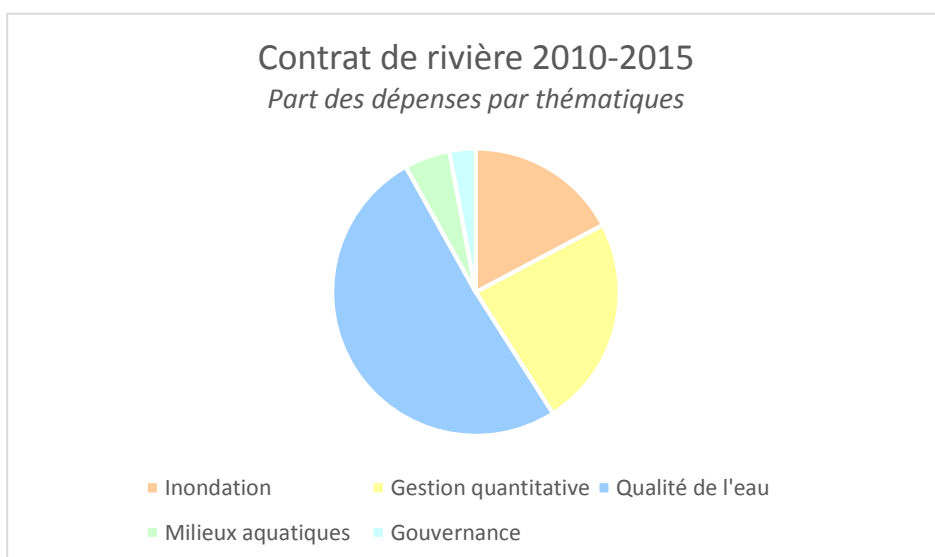
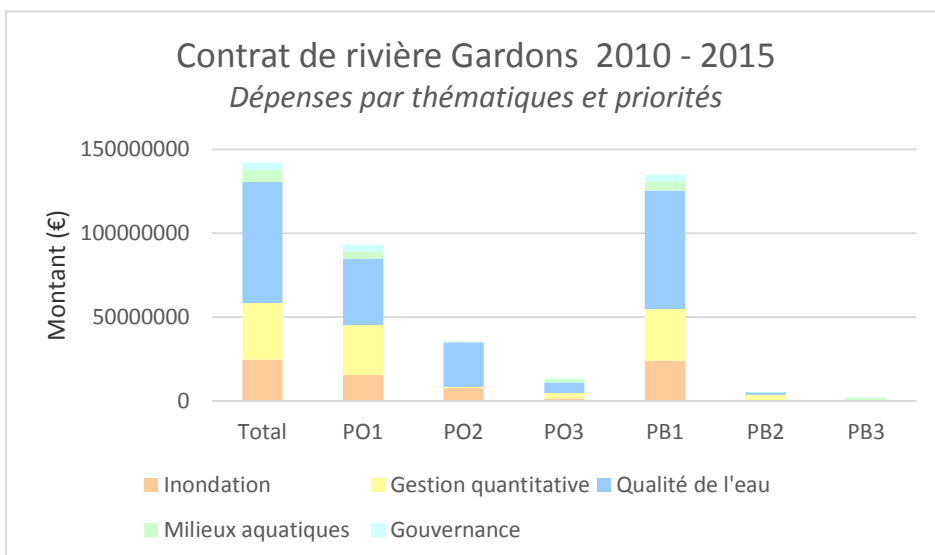
	Actions réalisées	Actions non réalisées	Actions non réalisées liées à des contraintes extérieures	Taux de réalisation brute	Taux de réalisation contextualisé
Priorité brute 1	111	17	23	74%	87%
Priorité brute 2	32	9	17	56%	80%
Priorité brute 3	7	5	4	41%	54%
Priorité opérationnelle 1	64	3	3	91%	96%
Priorité opérationnelle 2	45	8	8	75%	87%
Priorité opérationnelle 3	41	20	33	43%	66%
Total	150	31	44	67%	83%

Le bilan financier du contrat de rivière est excellent avec plus de **140 millions d'euro investis**. Le taux de réalisation globale atteint 95% pour l'analyse brute et 107% pour l'analyse contextualisée. L'indicateur est largement dépassé.

Les dépenses se concentrent sur les **actions de première priorité** qu'elles soient brutes ou opérationnelles.

Priorité et indicateur	Analyse brute			Analyse contextualisée <i>en intégrant les contraintes extérieures</i>		
	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation	Montant programmé (€)	Montant dépensé (€)	Taux de réalisation
PO1	50 025 751	93 246 247	186%	49 977 861	93 246 247	187%
PO2	53 869 216	35 380 848	66%	48 844 016	35 380 848	72%
PO3	45 430 136	13 448 361	30%	34 237 016	13 448 361	39%
PB1	99 152 709	135 040 094	136%	88 893 939	135 040 094	152%
PB2	47 743 282	5 157 153	11%	42 447 802	5 157 153	12%
PB3	2 429 112	1 878 210	77%	1 717 152	1 878 210	109%
Total	149 325 103	142 075 457	95%	133 058 893	142 075 457	107%
Indicateur	76 960 359	128 627 096	167%	74 399 869	128 627 096	173%

Le graphe d'analyse thématique et par priorité met en évidence la part importante du montant investi pour les actions sur la qualité des eaux et la prépondérance des montants investis dans les actions de première priorité.



La participation des financeurs est la suivante :

Acteurs	Taux de participation	Montant (€)
Etat	2,3%	3 215 274
Europe	0,3%	377 287
Agence de l'eau	32,6%	46 276 547
Région	1,3%	1 910 388
CD30	8,7%	12 292 229
SMD	4,7%	6 611 734
CD48	0,5%	687 386
Autres	0,0%	70 415
Autofinancement	49,7%	70 634 197
SMAGE	100,0%	142 075 457
SMAGE	3,2%	4 559 862

L'Agence de l'eau constitue le principal financeur avec **33% de participation**, ce qui apparaît logique au regard de sa vocation.

En considérant les différentes contributions du **Département du Gard** (subvention, autofinancement, participation au SMAGE et au SMD), il participe à hauteur de **14%** aux dépenses pour un montant qui approche **20 millions d'€**.

Pour **l'Etat**, la participation est portée à **7%** en considérant les actions portées en maîtrise d'ouvrage. Il devient alors le troisième contributeur des actions du contrat de rivière. L'Etat intervenant essentiellement sur le volet des inondations, il peut être ainsi mesuré l'importance de son action sur cette thématique.

Le **SMD** participe à hauteur de **5%** aux dépenses, ce qui est élevé sachant qu'il ne subventionne pas les actions sur la ressource en eau qui correspondent à 75% des dépenses. Il joue un **rôle central** aux côtés de l'Agence de l'eau sur la **gouvernance** qui est à l'origine du très bon avancement des actions du contrat.

La **Région Occitanie Pyrénées Méditerranée** contribue à hauteur de 1.4% mais quasiment uniquement sur les inondations ce qui en fait un **contributeur important** de cette thématique.

Le **Département de Lozère** contribue peu sur la masse financière globale car les communes lozériennes sont peu nombreuses et très rurales. Toutefois, pour la partie lozérienne du bassin versant, la contribution du Département de Lozère est très **significative**.

L'**autofinancement** reste important puisqu'il représente près de 50% des dépenses. En retirant les montants les plus ciblés (Etat et Département du Gard), l'autofinancement de bassin versant approche 44% du montant total dépensé.

Le **SMAGE des Gardons** contribue à l'autofinancement à hauteur de 7%, voire 10% en retirant l'autofinancement des entreprises du GIE pour leur investissement (action « ponctuelle » avec un fort montant). Cette contribution est très importante en sachant que le SMAGE ne porte pas d'action sur l'assainissement et l'eau potable qui représente près de $\frac{3}{4}$ des dépenses.

2. Les orientations du comité d'agrément pour le contrat de rivière

Les réponses aux orientations du **comité d'agrément** sont détaillées ci-dessous.

Gestion quantitative : aboutir à un protocole de gestion concertée de la ressource en eau comportant des mesures d'économie d'eau.

Le contrat de rivière a répondu à cette orientation avec :

- ➔ la finalisation du PGCR,
- ➔ la réalisation de l'étude des volumes prélevables avec le lancement (début 2016) d'un Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE)
- ➔ la réalisation de Plans Locaux de Gestion de la ressource (4 réalisés, un 5^{ème} en cours)

- ➔ le lancement d'une étude sur les karsts qui permettra de mieux gérer ces ressources importantes,
- ➔ la réalisation du SAGE et son volet sur la gestion quantitative (thème majeur du SAGE).

Les mesures d'économie d'eau qui en découlent sont d'ores et déjà perceptibles et s'intègrent dans une dynamique dont les résultats seront appréciés sur une dizaine d'années :

- ➔ les objectifs chiffrés en termes de SDAEP et de travaux pour l'amélioration des rendements AEP sont largement dépassés :
 - **100 communes** engagées dans des SDAEP pour un objectif de 25 (80% concernant des communes classées prioritaires) et 4.7 millions d'€ engagés pour un objectif de 1.4 soit environ 3.5 fois supérieurs,
 - **18 millions d'euros** engagés pour des travaux d'amélioration des réseaux et de leur rendement pour un objectif de 4.8 millions.
- ➔ Une dynamique d'économie enclenchée avec les **partenaires agricoles** :
 - canal de Beaucaire – économie brute de 10 millions de m³,
 - appui à une vingtaine de gestionnaires de béals,
 - un travail spécifique enclenché en Gardonnenque.

Qualité des eaux : gestion pérenne de la qualité des eaux au regard des problèmes de pollutions par les substances dangereuses dont les pesticides.

Le contrat de rivière a répondu à cette orientation avec :

- ➔ une forte dynamique de lutte contre les pesticides dans le domaine agricole et non agricole :
 - animation en place sur les captages prioritaires,
 - développement de l'agriculture biologique sur un secteur affecté par les pesticides (alluvions du Gardon d'Anduze),
 - dynamique de changement de pratique sur le Briançon amont (Estézargues et Domazan) et la Gardonnenque (Droude, et portion de la Gardonnenque),
 - engagements forts des communes dans les PAPPH.
- ➔ création de station d'épuration sur la base des meilleures techniques disponibles pour les rejets de deux industries chimiques et d'un barrage stockant des boues rouges industrielles (SOLAVY, AXENS, RIO TINTO),
- ➔ lancement d'une étude sur les toxiques de l'Avène,
- ➔ travaux de stabilisation de l'ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille.

Il a été investi plus de **27 millions d'€** sur ces thématiques dont 23 millions pour les stations d'épuration industrielles.

Milieux aquatiques : opérations de restauration du fonctionnement morpho dynamique en coordination avec les actions de prévention des inondations

Le contrat de rivière a répondu à cette orientation avec :

- la mise en œuvre du **Plan de Gestion durable du Gardon d'Alès aval** : 149 parcelles acquises sur 10 km de Gardon pour une surface de 61 ha, dont 9 ha ensemencés,
- La **restauration physique du Briançon à Domazan** : 250 m de cours d'eau restaurés,
- L'engagement de la phase travaux du projet de **restauration physique du Briançon à Théziers** : 3.5 km de cours d'eau,
- La réalisation d'une **étude préalable à la restauration physique** de 4 affluents des Gardons (Allarenque, Auriol, Carriol et Ourne) suite aux crues de fin 2014.

Il a été investi plus de **5 millions d'€** sur ces projets.

Milieux aquatiques rétablissement de la continuité écologique notamment l'application du plan anguille.

Le contrat de rivière a répondu à cette orientation avec :

- La réalisation d'une **passerelle à poissons sur le seuil de Comps** en 2011 (CNR) seuil le plus aval des Gardons qui a permis, au regard des efforts réalisés plus à l'amont (SMAGE, GSM) de **réouvrir 15 km de Gardon à la migration de l'aloise** et de lui donner **accès à une grande zone propice à sa reproduction** (deux grands secteurs recensés),
- Des **travaux pour améliorer le franchissement du seuil de Fournès** amont facilitant le passage de l'aloise vers l'amont (à l'intérieur du tronçon présenté ci-dessus),
- **L'étude sur la continuité écologique** des Gardons qui a proposé un plan d'actions sur 11 ouvrages dont ceux du bas Gardons qui permettrait d'augmenter les possibilités de migration de l'aloise sur une dizaine de km supplémentaires de Gardon et d'avoir une nouvelle zone de reproduction potentielle et ceux de la Gardonnenque ciblés prioritairement sur l'anguille,
- La réalisation de **4 passes à anguilles** sur les seuils de la **Gardonnenque** (SMAGE) : Saint Chaptès, Sauzet, Moussac et Cassagnoles,
- La réalisation d'une **passerelle à anguilles** sur le seuil de la voie ferrée en Gardonnenque (RFF),
- La restauration de la franchissabilité de 5 seuils sur la traversée d'Alès (Alès agglomération),
- L'effacement d'un seuil sur le Gardon Saint Jean à Saint André de Valborgne (SMAGE).

Le suivi réalisé par MRM sur l'aloise a mis en évidence la recolonisation des frayères accessibles par l'aloise dès 2012.

Il a été investi 3.7 millions d'€ sur ces projets.

Demande formulées à la structure porteuse

*Tenir un **tableau de bord** permettant d'évaluer l'efficacité du contrat de rivière et de suivre l'état d'avancement des actions au regard de l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE.*

Le tableau de bord a été tenu et utilisé pour présenter les bilans à mi-parcours et le présent bilan de fin de contrat.

*Poursuivre la **communication** sur l'ensemble du projet*

Une communication spécifique au contrat de rivière a été mise en place essentiellement par le biais du site internet (www.les-gardons.com) et du journal des Gardons.

Une communication multiple a été conduite sur l'ensemble des thématiques et intégrée dans les actions. Il peut être cité les démarches d'observatoires participatifs (Espèces invasives végétales, zones

humides), les plaquettes (jussie, révision du SAGE...), les conférences débats (animation de luttes contre les pollutions diffuses en zone non agricoles...).

Présenter un bilan à mi-parcours comportant une évaluation technique et financière précise des résultats des actions entreprises et l'intégration des conclusions des études réalisées en 1^{er} partie de contrat (avec une dimension sur le gain environnemental)

Le bilan à mi-parcours a été réalisé dans les conditions demandées.

Mesurer l'impact socio-économique des mesures réalisées et rechercher les indicateurs correspondants

Cette demande n'a pas été satisfaite, par manque de temps et au regard de la complexité de la demande au regard des moyens disponibles.

Réaliser un bilan / évaluation en fin de contrat.

Le présent document constitue le bilan / évaluation de fin de contrat.

3. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

Le contrat de rivière des Gardons 2010-2015 dépend du SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015.

Dans son ensemble le contrat de rivière répond aux objectifs du SDAGE puisque dès sa conception il se devait d'être compatible avec le SDAGE.

Le SDAGE pointait le bassin versant des Gardons pour plusieurs actions spécifiques qui sont détaillées ci-après.

Dispositions du SDAGE citant explicitement le bassin versant des Gardons	Actions du contrat de rivière
<p>Lutte contre l'eutrophisation.</p> <p>ME pointées : Gardon dans la Gardonnenque et les gorges et Avène</p> <p>Engager des programmes d'actions coordonnées dans les zones prioritaires du SDAGE dans le cadre des SAGE et des contrats de milieux</p>	<p>Etude sur l'eutrophisation avec une analyse détaillée dans les gorges - B2-I-2.3</p> <p>Etude des toxiques sur le bv de l'Avène (inclut les nutriments) – B2-I-1a</p> <p>Une disposition spécifique du nouveau SAGE pour le traitement du phosphore (C3-1.3c)</p> <p>Un effort conséquent a été réalisé que ce soit sur l'assainissement collectif (ouvrages d'épuration neufs pour 28000 EH dont les plus importants équipés de traitement du Phosphore) : actions B2-III-3</p> <p>Etudes et travaux de restauration physique : actions A-IV-5</p> <p>Actions d'amélioration de la gestion quantitative : volet B1 dans son ensemble</p>
<p>Toxiques - bassin versant de degré 1</p> <p>Sous bassin versant nécessitant une action renforcée de réduction des rejets</p>	<p>Etude des toxiques sur le bv de l'Avène – B2-I-1a</p> <p>Traitement poussé des rejets industriels de la plateforme chimique de Salindres (B2-IV-4)</p>

Lutte contre les pesticides Sous bassin nécessitant des mesures complémentaires pour contribuer à la réduction des émissions	Ensemble des actions conduites en zones agricoles (B2-V-1) et non agricole (B2-V2)
Captages prioritaires	Animation en place AAC délimitées, plans d'actions validés pour certains et en cours d'élaboration pour d'autres (B2-V-1.1)
Restauration du transit sédimentaire Sous bassin nécessitant des mesures complémentaires	Etudes et travaux de restauration physique : actions A-IV-5 Actions de préservation des milieux Une disposition qui acte la politique de gestion sédimentaire dans le nouveau SAGE (D3-1a)
Restauration de la continuité biologique Sous bassin nécessitant des actions de restauration	Actions de restauration de la continuité écologique : C-III-5
Restauration de la diversité morphologique des milieux Sous bassin nécessitant des actions de restauration	Actions de restauration physique et notamment le Plan de gestion durable du Gardon d'Alès aval : A-IV-5
Actions relatives au bon état quantitatif Plusieurs masses d'eau pointées et ensemble du bassin pour les eaux superficielles	Ensemble des actions du volet B1

4. Le PDM (Programme de mesures)

Les actions du contrat de rivière ont parfaitement répondu aux attentes formulées par le PDM, notamment sur les volets gestion quantitative, continuité écologique et pollution industrielle. Le montant investi en lien avec les actions du PDM avoisine **65 millions d'€**. Le détail des actions est le suivant :

Contrat de rivière et programme de mesures 2010-2015				
Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Mesures et secteurs ou code des masses d'eau concernées	Mesures du contrat de rivière
Altération de la continuité écologique	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	<i>FRDR 377 et 378 (alose lamproie), bv (anguille)</i>	Franchissabilité améliorée sur un ouvrage et restaurée sur un autre pour l'alose (ME 377) 5 passes à anguille créées sur la Gardonnenque (ME 379) Ouvrages avec travaux pour la continuité écologique sur la traversée d'Alès (ME 380b) 1 ouvrage effacé sur le Gardon Saint Jean (ME382b)
Déséquilibre quantitatif	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et nappes	Bv, FRDO322 et 323a	Etude sur les karsts engagée (Karst Hettangien, système Alès Galeizon et karst Urganien – bassin de Saint Chaptès) 12 stations hydrométriques pilotes installées
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	bv, FRDO128, 322 et 323a	Achèvement du Plan de Gestion Concertée de la Ressource et réalisation de l'étude des volumes prélevables 4 plans locaux de gestion de la ressource réalisés sur les secteurs prioritaires Etude sur les karsts engagée (Karst Hettangien, système Alès Galeizon et karst Urganien – bassin de Saint Chaptès)

	3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	bv 4 plans locaux de gestion de la ressource réalisés sur les secteurs prioritaires avec une identification des prélèvements (41 béals caractérisés) 1 étude sur les prélèvements agricoles en Gardonnenque
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	Bv, FRDO507 Une centaine de communes engagées dans des SDAEP, travaux sur les rendements Abandon du prélèvement dans le Gardon pour le canal de Beaucaire Accompagnement de 20 gestionnaires de béals
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	FRDO128 Etude sur les karsts engagée (Karst Hettangien, système Alès Galeizon et karst Urgonien – bassin de Saint Chaptès)
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et les milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	bv Intégration d'un objectif de préservation des espaces de bon fonctionnement dans le SAGE
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	bv SPANC en place sur le Gard et en partie sur la Lozère Travaux de réhabilitation pour 500 ANC
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	Bv, FRDO128, 322 et 323a Dynamique en cours sur le Briançon amont, la Gardonnenque et le secteur de Tornac /Massillargues Atuech
	5D05	Exploiter des parcelles en agriculture biologique	bv hors Cévennes et Gorges, FRDO128, 322 et 323a Projet GRAPPE 3 sur Massillargues Atuech et conversion importante sur l'amont du Briançon (25% de la SAU en bio)
Substances dangereuses hors pesticides	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	Bv, Cévennes Etude toxiques sur l'Avène Investigations sur l'ancien site minier de Saint Sébastien de 'Aigrefeuille (découverte, annexes...)
	5A25	Adapter les prescriptions réglementaires des établissements industriels au contexte local	bv Révision des autorisations de rejet des industries de la plateforme chimique de Salindres et équipement en stations de traitement des rejets de SOLVAY, AXENS et RIO TINTO (sous bassin versant de l'Avène).
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	bv Animation sur le secteur d'Alès mais peu d'actions
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	bv Travaux de stabilisation de l'ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille Nouveaux traitements des rejets de la plateforme chimique de Salindres et du bassin de Ségoussac
Dégradation morphologique	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydrogéomorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	bv Etude de la continuité écologique Etude sur le Briançon à Théziers et à Domazan en préalable aux travaux
	3C44	Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	bv Plan de gestion durable du Gardon d'Alès aval Travaux de restauration physique du Briançon à Théziers et à Domazan
Problèmes de transport	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	bv Indirectement par le plan de gestion durable du Gardon d'Alès aval et le programme de gestion des atterrissements du SMAGE

sédimentaire	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	bv	Pas de problématique avérée sur le bassin versant (ouvrages majoritairement comblés)
Risque pour la santé	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'AEP	FRDO128, 129, 220, 322	Etude sur les karsts engagée (Karst Hettangien, système Alès Galeizon et karst Urgonien – bassin de Saint Chaptès)

5. Les orientations du SAGE et le contrat de rivière

Il n'est pas réalisé d'analyse détaillée vis-à-vis du SAGE car l'ancien SAGE, approuvé en 2001, et donc élaboré dans les années 90, est obsolète. S'il a bien rempli son rôle en créant une dynamique très forte de gestion de l'eau sur le bassin versant des Gardons, le SAGE est largement moins ambitieux que le contrat de rivière. Ainsi le contrat de rivière répond de fait aux objectifs du SAGE.

Le nouveau SAGE a été adopté le 18 décembre 2015. Ainsi le contrat de rivière ne pouvait répondre à ses objectifs. Toutefois les différents outils de gestion s'alimentent et se coordonnent, ainsi le SAGE s'est inspiré en grande partie des objectifs du contrat de rivière.

6. La concertation et le contrat de rivière

La concertation est continue sur le bassin versant avec une CLE en place depuis 1994. Sur la période 2010-2015, il s'est déroulé 23 réunions de CLE dont plusieurs ont permis de traiter de l'avancement et de la réactualisation du contrat de rivière. La période 2010-2015 est surtout marquée en termes de concertation par la révision du SAGE : 4 sessions de formation thématique, 8 réunions de concertation géographique, des commissions thématiques, des réunions d'expert, des réunions bilatérales, des rencontres directes d'acteurs, un atelier eau/aménagement du territoire...

Enfin, les efforts réalisés dans le cadre du contrat sur la communication et la sensibilisation (observatoires participatifs, animations locales sur les zones humides et les invasives, sensibilisation des scolaires...) mais également la concertation sur des projets (travaux notamment) participent à la création d'un cadre favorable à la concertation.

7. Evaluation

L'évaluation de l'avancement des actions du contrat et de l'atteinte des objectifs a été présentée en détail dans le volet B du présent document.

L'évaluation de la plus-value de l'outil contrat de rivière en tant que tel est peu pertinente sur le bassin versant des Gardons car c'est une **dynamique globale de gestion de l'eau** qui doit être appréhendée, alimentée par les différents outils SAGE, PAPI, contrat de rivière... Ainsi le contrat de rivière, par son caractère opérationnelle, a fortement contribué à la dynamique globale mais son impact ne peut être individualisé.

L'évaluation du contrat de rivière par le biais **d'indicateurs quantifiés** et d'effet a été réalisée en fonction des données disponibles et du temps nécessaire pour mobiliser les données. Les résultats sont présentés dans les fiches opérations et le tableau de synthèse du bilan.

L'existence de l'**observatoire départemental du risque** (Gard) et, dans une moindre mesure à l'échelle du bassin versant, de l'observatoire régional a permis de renseigner de nombreux indicateurs quantifiés sur la thématique des inondations.

Les données se structurent pour le volet des milieux aquatiques (observatoire du patrimoine naturel, des espèces invasives végétales, des zones humides...) et permettront à l'avenir de mieux quantifier.

Le **volet de la ressource reste plus problématique** notamment pour la gestion quantitative ce qui rend difficile l'établissement d'indicateurs chiffrés. Le projet d'observatoire de la ressource souhaité depuis de nombreuses années prend ici tout son sens. Par exemple si l'on compare les volumes distribués de 2009 avec ceux de 2014 ou 2015, en fonction des données disponibles, on obtient une économie de l'ordre de 300 000 m³ sur un prélèvement de plus de 20 millions de m³. Il n'est guère possible d'effectuer une interprétation de ces variations qui sont bien inférieures à l'incertitude associée aux données.

Enfin il apparaît très hasardeux d'appréhender les **effets des actions** du contrat de rivière notamment sur la ressource et les milieux au regard du délai de réponse des milieux et de la complexité des systèmes. Par ailleurs la gestion quantitative souffre d'un déficit de données fiables.

Sur ces thématiques, il est possible de raisonner en **diminution de pression** sur les masses d'eau. Par exemple la pression de prélèvement a fortement diminué sur le bas Gardon (arrêt des prélèvements du canal de Beaucaire – 10 millions de m³ par an pour le prélèvement brut) ou encore la diminution de pression de pollution sur l'Avène (stations d'épuration industrielles) et l'ensemble du bassin versant (nouveaux ouvrages d'épuration pour 28 000EH).

La meilleure manière d'appréhender les effets des politiques conduites et des outils mis en œuvre reste le **suivi de l'état écologique des cours d'eau à long terme**, sans qu'il soit bien entendu possible d'individualiser les effets d'un outil sur une si courte période. Le tableau ci-dessous résume l'état écologique et chimique des cours d'eau suivi et illustre bien les limites de l'exercice. On notera toutefois la bonne évolution du Briançon à Théziers qui peut être raccordée aux efforts importants conduits pour réduire les pesticides par les agriculteurs situés en amont (action B2-V-1.5).

Station		Année	ETAT ECOLOGIQUE	POTENTIEL ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE
Intitulé	code				
Gardon de Sainte Croix à Ste Croix Vallée Française (RCS, CO)	6128620	2016	BE		BE
		2015	BE		BE
		2014	BE		BE
		2013	BE		BE
		2012	BE		BE
		2011	BE		BE
		2010	BE		BE
		2009	MOY		BE
Gardon de Saint Jean à Thoiras (RCS, CO)	6128720	2016	MOY		BE
		2015	MOY		BE
		2014	MOY		BE
		2013	MOY		BE
		2012	MOY		BE
		2011	MOY		BE
		2010	MOY		BE
		2009	MOY		BE
Gardon d'Anduze à Tomac (RCB, RCS, CO)	6129000	2016	MOY		BE
		2015	MOY		BE
		2014	MOY		BE
		2013	MOY		BE
		2012	MOY		BE
		2011	MOY		BE

		2010	MOY		BE
		2009	MOY		BE
Gardon d'Alès à Saint Hilaire de Brethmas 1 (RNB, RCS, CO)	6128000	2016		MOY	BE
		2015		MOY	MAUV
		2014		MOY	BE
		2013		MOY	MAUV
		2012		MOY	MAUV
		2011		MOY	MAUV
		2010		MOY	BE
		2009		MOY	MAUV
Gardon à Saint Chaptès (RCS, CO)	6129700	2016		MOY	MAUV
		2015		MOY	MAUV
		2014		MOY	BE
		2013		MOY	BE
		2012		MOY	MAUV
		2011		MOY	BE
		2010		MOY	BE
		2009		MOY	MAUV
Gard à Remoulins (RNB, RCS, CO)	6130500	2016	MOY		BE
		2015	BE		BE
		2014	BE		BE
		2013	MOY		MAUV
		2012	MOY		BE
		2011	BE		BE
		2010	BE		MAUV
		2009	BE		BE
Briançon à Thézières (CO)	6130510	2016	MOY		BE
		2015	MOY		BE
		2014	MED		BE
		2013	MED		BE
		2012	MED		BE
		2011	MED		BE
		2010	MED		BE
		2009	MED		MAUV
Amous à Générargues (CO)	6128860	2016	MOY		MAUV
		2015	MOY		BE
		2014	MOY		BE
		2013	MOY		MAUV
		2012	MOY		MAUV
		2011	MOY		MAUV
		2010	BE		
		2009	BE		
Galeizon à Cendras 2 (REF)	6127050	2016	BE		
		2015	BE		
		2014	BE		
		2013	MOY		
		2012	BE		
		2011	BE		
		2010	BE		
		2009	BE		BE
Avène à Saint Privat des Vieux (RCB)	6127900	2016	MED		MAUV
		2015	MED		MAUV
		2014	MOY		MAUV
		2013	MED		BE
		2012			MAUV
		2011			MAUV
		2010			MAUV
		2009	MED		MAUV
Droude à Brignon (RCS, CO)	6129550	2016	MED		BE
		2015	MOY		BE
		2014	MOY		BE
		2013	MOY		BE
		2012	MED		BE
		2011	MOY		BE
		2010	MOY		BE
		2009	MED		BE
Alzon à Saint Maximin (RCB,	6129950	2016	BE		BE
		2015	BE		BE

RCS, CO)	2014	MOY	BE
	2013	MOY	BE
	2012	MOY	BE
	2011	BE	BE
	2010	MOY	MAUV
	2009	MOY	MAUV

Un des autres éléments d'analyse, pour certaines actions, est la qualité des eaux de baignade mais son évolution est particulièrement complexe à analyser car le système de classement a changé en 2013. Le nouveau système intègre les résultats des 4 dernières saisons et n'utilise pas les mêmes critères. L'évolution de la qualité des eaux de baignade ne met pas en évidence de véritables tendances entre 2009/2010 et 2015.

Nom	Commune	Cours d'eau	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pont de Saint Hilaire	Saint Hilaire Lavit	Le Gardon d'Alès	5B	5B	5B	5B	5S	5S	5S
Camping municipal du Collet de Dèze	Collet de Dèze	Le Gardon d'Alès	5B	5A	5A	5A	5E	5E	5E
Les Cambous	Sainte Cécile d'Andorge	Le Gardon d'Alès	/	5A	5B	5A	5E	E	E
La Reboulerie	Branoux les Taillades	Gardon d'Alès	5B	5B	5B	5A	5N	E	E
Le Plan d'eau de la prairie	Alès	Gardon d'Alès	/	10B	9B	8B	8B	B	B
Robinson	Saint Paul La Coste	Le Galeizon	5B	5B	5A	5B	5B	B	B
Le Pont des Camisard	Cendras	Le Galeizon	5B	5B	5B	5A	5E	E	E
Le Rocher des fées	Saint André de Valborgne	Le Gardon Saint Jean	5B	5B	5B	5A	5E	E	E
Les gorges de Capou	Saint André de Valborgne	Le Gardon Saint Jean	5B	5B	5B	5B	5S	S	S
Baignade de Saumane	Saumane	Le Gardon Saint Jean	5B	6C	/	5B	9I	S	S
La Corniche	Saint Jean du Gard	Le Gardon Saint Jean	5A	7B	7B	7B	13B	B	B
Le Mas de la Cam	Saint Jean du Gard	Le Gardon Saint Jean	5B	7B	7B	7B	13B	S	S
Le moulin de Corbès	Corbès	Le Gardon Saint Jean	5B	5B	5A	5B	5B	B	B
Baignade des Plantiers	Les Plantiers	La borgne	5B	5B	5B	5B	5N	B	B
Gour Mourier	Lasalle	La Salindrenque	5A	5B	5B	5B	5B	B	B
Les Plans	Mialet	Le Gardon de Mialet	5A	6B	6B	6B	11B	B	B
Le Pont des Abarines	Mialet	Le Gardon de Mialet	5B	5B	5B	5B	5B	B	B
La Rouquette	Mialet	Le Gardon de Mialet	5A	5B	5B	5B	5B	S	S

La Vigère	Mialet	Le Gardon de Mialet	10C	10B	9B	8B	9B	B	B
Falguière	Saint Jean du Gard	Le Gardon de Mialet	5B	5B	5B	5B	5B	E	E
Le Mas du Pont	Thoiras	Le Gardon de Mialet	5B	5B	5A	5B	5E	B	B
Plan d'eau	Sainte Croix Vallée Française	Le Gardon de Sainte Croix	5A	5B	5B	5B	6S		6S
Cascade du Martinet	Saint Etienne vallée Française	Le Gardon Sainte Croix	5B	5A	5A	5B	5E	5E	5B
L'Arche	Anduze	Gardon d'Anduze	5B	5B	5B	5B	5E	E	E
Le Castel Rose	Anduze	Gardon d'Anduze	5A	5B	5B	5B	5B	E	E
Le Pont d'Anduze	Anduze	Gardon d'Anduze	5A	5B	5B	6B	5B	B	B
La Madeleine	Anduze	Gardon d'Anduze	5A	5B	5A	5B	5E	E	E
Les rives du Gardon	Massillargues Atuech	Le Gardon d'Anduze	5B	5B	5A	5B	5B	S	S
Beau rivage	Cardet	Gardon d'Anduze	5A	5A	5A	5A	9E	E	E
Les Tinières	Collias	Le Gardon	5B	5A	5A	5A	5E	E	E
Le Ron de Fabre	Collias	La Gardon	5B	5B	5A	5A	5E	E	E
Les gorges du Gardon	Vers Pont du Gard	Le Gardon	5A	5B	5B	5A		E	E
Le Pont du Gard	Remoulins	Le Gardon	5B	5B	7C	10A	9B	E	E
La Sousta	Remoulins	Le Gardon	5B	5B	5B	5A	5N	E	E
Ferragut	Remoulins	Le Gardon	/	5B	5A	5A	5N	E	E
Bonicoli	Fournès	Le Gardon	4B	5B	5A	5A	5E	E	E

Le chiffre correspond au nombre d'analyses effectuées.

Ancien classement : A – bon qualité B - qualité moyenne C – Eau pouvant être momentanément polluée D – Eau de mauvaise qualité

Nouveau classement : E – excellent B : Bon S : suffisant I : Insuffisant

8. Retour d'expérience

Le retour d'expérience du contrat de rivière 2010-2015 repose en premier lieu sur son grand succès en terme de réalisation. Ce succès est rattaché à la **très bonne gouvernance** sur ce bassin :

- ➔ Une **Commission Locale l'Eau** en place depuis plus de 20 ans et qui est devenue, depuis le lancement de la révision du SAGE en 2009, un acteur central de la concertation à l'échelle du bassin versant,
- ➔ Une **structure de bassin versant** active depuis une quinzaine d'années, **bien structurée** et qui porte l'ensemble des outils disponibles de gestion de l'eau. La reconnaissance du syndicat s'est en grande partie faite sur **sa compétence « travaux »**, notamment sur le volet des inondations. Le fait de porter des travaux a également permis d'être efficace sur des thématiques complexes telles que la continuité écologique et la restauration physique.
- ➔ Une **très bonne coordination des partenaires financiers**, organisées notamment en comité départemental de l'eau et des inondations dans le Gard. Les partenaires sont également particulièrement investis dans le portage d'action en maîtrise d'ouvrage (Département du Gard, Etat) et dans l'accompagnement des collectivités, notamment les départements du Gard et de la Lozère pour le petit cycle de l'eau et les inondations, appuyés par les services de l'Etat, en parallèle à leur rôle réglementaire.

La mobilisation des différents outils de gestion, SAGE, PAPI et contrat de rivière facilite également la réalisation d'actions par une bonne programmation, la mobilisation de volumes importants de financement et l'implication des acteurs locaux.

Les **crues de fin 2014**, particulièrement dévastatrices, ont également rappelé que toute programmation peut être largement perturbée sur les territoires méditerranéens par des événements climatiques qui mobilisent l'ensemble des acteurs. Ainsi, quelques actions importantes engagées (Plan de Gestion durable du Gardon d'Anduze notamment) ou qu'il était prévu d'engager en fin de contrat de rivière n'ont pas pu se réaliser.

Si **la programmation** globale s'est avérée bonne dans son ensemble, le fait d'avoir inscrit de très nombreuses actions sur le volet des milieux aquatiques avec parfois des priorités « surestimées » a nécessité une réorganisation non négligeable à mi-parcours et a perturbé « artificiellement » les taux de réalisation. Ce parti pris, bien adapté pour le précédent contrat de rivière, avec une volonté de mobiliser les différents acteurs de cette thématique, n'est pas forcément à renouveler afin de recentrer la programmation sur des actions sur lesquelles une mobilisation plus opérationnelle est nécessaire.

Un effort sera par ailleurs nécessaire sur **l'évaluation des actions**. L'existence d'un observatoire départemental du risque permet de disposer d'indicateurs fiables et adaptés pour évaluer les actions de la thématique inondation. Pour les autres thématiques, pour certaines beaucoup plus difficiles à quantifier, il sera nécessaire de mieux appréhender la question de l'évaluation en début de contrat pour bien renseigner les indicateurs, tout en restant raisonnable en termes de moyens humains et financiers affectés à l'évaluation.

Le contrat de rivière 2010-2015 a en partie souffert d'un **manque d'informations sur le petit cycle de l'eau** et notamment des données caractérisant les pressions : rendements de réseaux, volumes prélevés, flux de pollution... Les données sont globalement connues mais issues d'études qui ne peuvent fournir des données évolutives. L'observatoire de la ressource, qui devait alimenter le contrat en indicateur n'a pas pu se réaliser au regard de sa complexité et de la situation générale (baisse budget, tension sur les moyens humains...).

Enfin, le contrat de rivière a également souffert, pour certaines actions, d'ambiguïté sur le financement. Effectivement des maitres d'ouvrage ont présenté des actions qui ont essuyé des refus de financement. La situation est tout à fait possible, car le contrat de rivière programme des actions mais n'assure pas l'instruction des dossiers qui doivent alors correspondre aux règles de financement de chacun des partenaires. La communication doit donc être améliorée et les ambiguïtés levées pour éviter une mauvaise perception d'un outil très performant.